



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2021

Cadre réglementaire :

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Plaine Commune. Il répond à l'obligation faite au Président par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au conseil Territorial, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il est mis à disposition du public et transmis aux communes membres.

Note de lecture :

Les abréviations et le glossaire des mots suivis d'un astérisque (*) sont disponibles en pages 69 et 70.

1 PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES COMPETENCES 4

1.1 Territoire desservi 5

1.2 Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés 8

1.2.1 Compétences exercées par le territoire de Plaine Commune 8

1.2.2 Les déchets pris en charge par le territoire de Plaine Commune 8

1.2.3 Les moyens humains 8

2 ORGANISATION 11

2.1 Prévention des déchets et sensibilisation au tri..... 12

2.1.1 Les principes de la prévention des déchets ménagers et assimilés 12

2.1.2 Les actions de prévention des déchets 12

2.2 La pré-collecte 15

2.2.1 Les prestations externalisées 15

2.2.2 Les prestations en régie 16

2.3 La collecte des déchets 16

2.3.1 La collecte des points d'apport volontaire 18

2.3.2 La collecte au porte-à-porte 18

2.3.3 La collecte pneumatique 21

2.3.4 Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires..... 21

2.4 Le réseau des déchèteries territoriales..... 23

2.5 Le traitement des déchets 25

2.5.1 La valorisation des déchets 25

2.5.2 La localisation des installations de traitement..... 27

2.5.3 La localisation des installations de stockage 29

2.6 La relation avec les usagers 30

2.7 Le mode de financement du service public..... 31

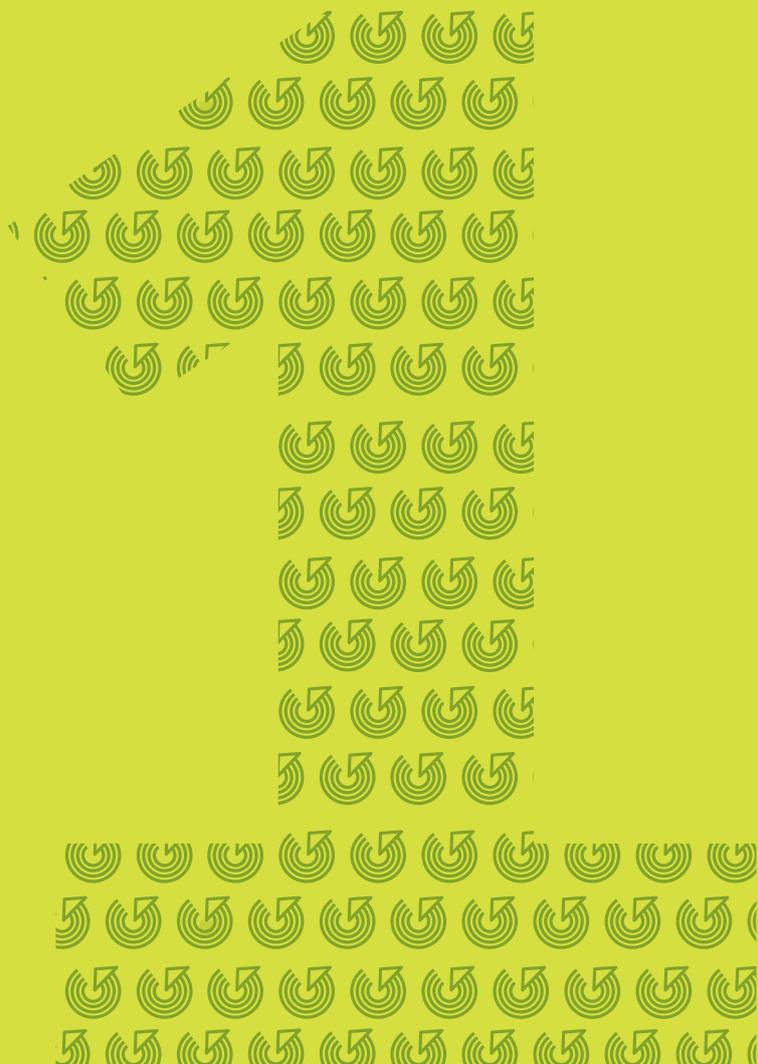
2.7.1 Les prestations rémunérées 31

2.7.2 La contribution au SYCTOM* 32

2.7.3 La structure du coût du service public 32

3	BILAN	33
3.1	<i>Bilan des actions de prévention des déchets</i>	<i>34</i>
3.1.1	Le PLPDMA	34
3.1.2	Compostage et lombricompostage	35
3.1.3	La sensibilisation du jeune public.....	36
3.1.4	La sensibilisation du grand public	37
3.2	<i>Bilan de la pré-collecte</i>	<i>38</i>
3.2.1	La livraison et la maintenance des bacs	38
3.2.2	La livraison et la maintenance des PAV*	39
3.3	<i>Bilan de la collecte</i>	<i>40</i>
3.3.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	40
3.3.2	Performance de collecte	42
3.3.3	Bilan de l'expérimentation des déchets alimentaires.....	45
3.3.4	Bilan des déchets sur l'espace public	46
3.4	<i>Bilan du traitement des déchets</i>	<i>47</i>
3.4.1	Performance de tri des emballages.....	47
3.4.2	Bilan de la valorisation des déchets	48
3.5	<i>Budget, coût du service et financement</i>	<i>51</i>
3.5.1	Le coût aidé du service public	51
3.5.2	Décomposition des coûts aidés par flux.....	54
3.5.3	La répartition des dépenses d'investissements et de fonctionnement	54
3.6	<i>La relation avec les usagers</i>	<i>56</i>
4	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	58
4.1	<i>Impact environnemental</i>	<i>59</i>
4.2	<i>Impact social</i>	<i>60</i>
5	SYNTHESE ET PERSPECTIVES.....	62
6	TABLE DES ILLUSTRATIONS	67
7	LISTE DES ABREVIATIONS.....	69
8	GLOSSAIRE.....	70
9	ANNEXES	73

PARTIE



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES COMPÉTENCES

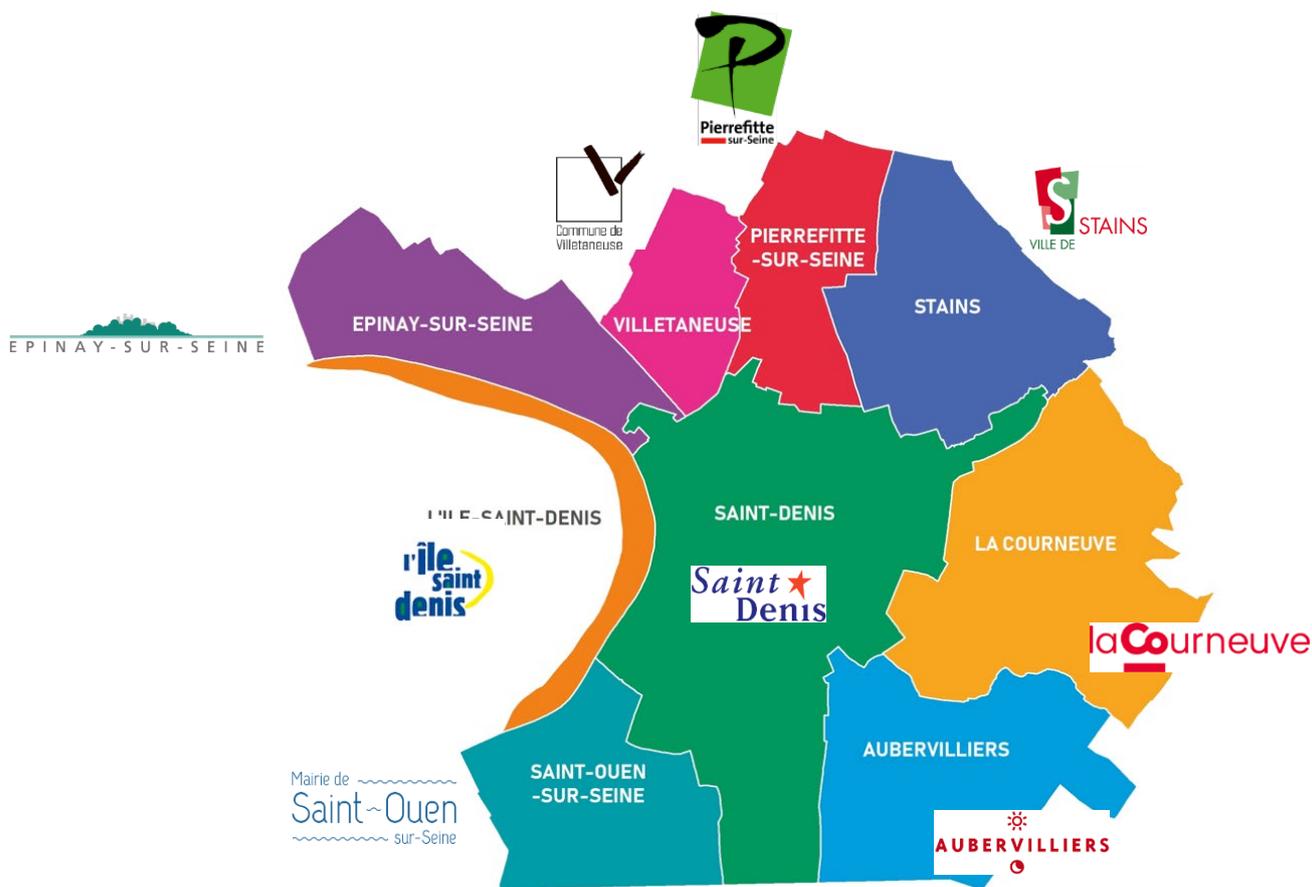
1.1 Territoire desservi

Créée en 1999, Plaine Commune est le 1^{er} établissement public à s'être développé en milieu urbain dense. Dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) en 2016, Plaine Commune est devenue le 6^{ème} établissement public territorial (EPT 6) parmi les 12 que compte la MGP.

Plaine Commune est aussi le Territoire de la culture et de la création du Grand Paris.

Le territoire de Plaine Commune s'étend sur 47 km², soit 20% de l'Ouest du département de la Seine-Saint-Denis. Avec 443 169¹ habitants, le territoire représente 27% de la population départementale et 6% de la MGP. Plaine Commune regroupe 9 villes :

Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse.

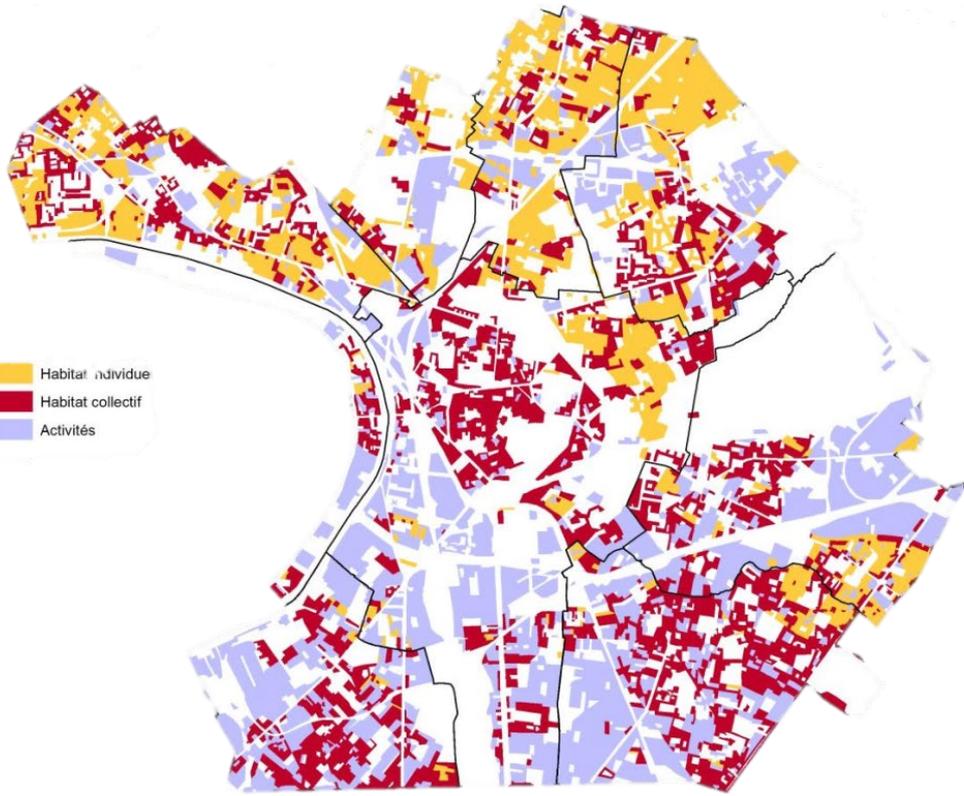


Carte 1 : Le Territoire de Plaine Commune

¹ Population légale municipale 2019, source INSEE



■ Habitat individuel
■ Habitat collectif
■ Activités



Carte 2 : Type d'habitat de Plaine Commune, Source : Plaine Commune

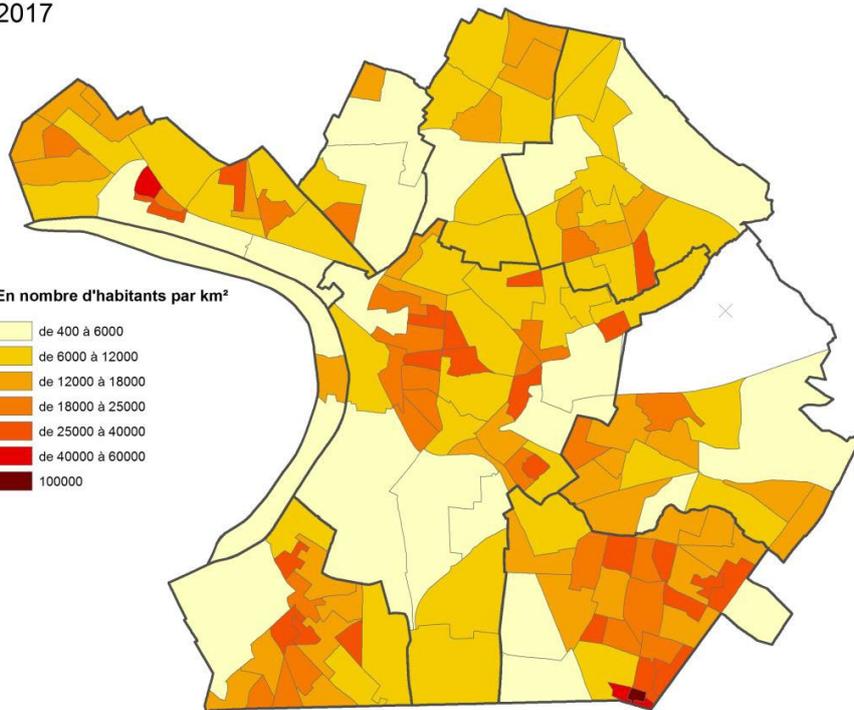
Densité de population
2017



En nombre d'habitants par km²

■ de 400 à 6000
■ de 6000 à 12000
■ de 12000 à 18000
■ de 18000 à 25000
■ de 25000 à 40000
■ de 40000 à 60000
■ 100000

Source : INSEE 2017



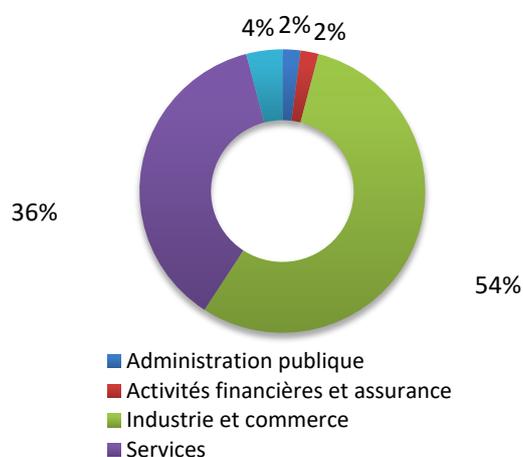
Carte : Délégation à la Stratégie Territoriale, Emmanuel Ercolas, oct 2021

Carte 3 : Densité de population de Plaine Commune, Source : Plaine Commune

	Population légale municipale (Chiffres INSEE 01/01/2019)	Superficie km ²	Densité de population Hab./km ²	Taux habitat collectif (Chiffres INSEE 2018)	Taux habitat pavillonnaire (Chiffres INSEE 2018)
Aubervilliers	88 948	5,76	15 442	93,4%	6,6%
Epinay-sur-Seine	54 611	4,57	9 858	85,2%	14,8%
La Courneuve	45 053	7,5	7 281	84,7%	15,3%
L'Île-Saint-Denis	8 288	1,77	4 682	94,9%	5,1%
Pierrefitte-sur-Seine	30 861	3,41	9 050	69,0%	31,0%
Saint-Denis	112 852	12	9 404	92,7%	7,3%
Saint-Ouen-sur-Seine	50 697	4,31	11 763	95,5%	4,5%
Stains	38 285	5,39	7 103	73,3%	26,7%
Villetaneuse	13 574	2,31	5 876	75,3%	24,7%
Total - Plaine Commune	443 169 hab.	47 km²	9 425 hab./km²	88,1%	11,9%

Tableau 1 : Présentation des villes adhérentes à Plaine Commune

68 150 établissements (administrations et entreprises) sont présents sur le territoire dont plus de la moitié dans le domaine de l'industrie et du commerce.



Graphique 1 : Répartition des entreprises par secteur

Ces établissements sont principalement concentrés sur les villes de Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen (cf. carte 2 ci-dessus). Ce sont environ 11 000 établissements qui sont collectés par les services de Plaine Commune.

1.2 Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

1.2.1 Compétences exercées par le territoire de Plaine Commune

En application des articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Plaine Commune assure le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)* depuis le 1^{er} avril 2001 et la collecte depuis le 1^{er} janvier 2002.

La compétence « **collecte** » * est prise en charge par Plaine Commune, les collectes faisant l'objet de marchés publics.

La compétence « **traitement** » est déléguée au SYndicat interCommunal de Traitement des Ordures Ménagères* (SYCTOM) de l'agglomération parisienne, hors déchets des déchèteries* et déchets dangereux pris en charge par Plaine Commune.

1.2.2 Les déchets pris en charge par le territoire de Plaine Commune

Les déchets gérés par Plaine Commune sont les suivants :

Déchets de la collectivité - Déchets des espaces verts publics - Corbeilles de rue - Dépôts sauvages	Déchets ménagers et assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et artisans, commerçants (=assimilés) collectés par le service public de gestion des déchets		
	Déchets occasionnels - Encombrants - Déchets des déchèteries	Déchets courants Déchets d'ordures ménagères et assimilés (OMA)	
		Déchets collectés en mélange - Ordures ménagères résiduelles	Déchets de la collecte sélective - Emballages, papiers, cartons, journaux, magazines - Verre - Déchets alimentaires

1.2.3 Les moyens humains

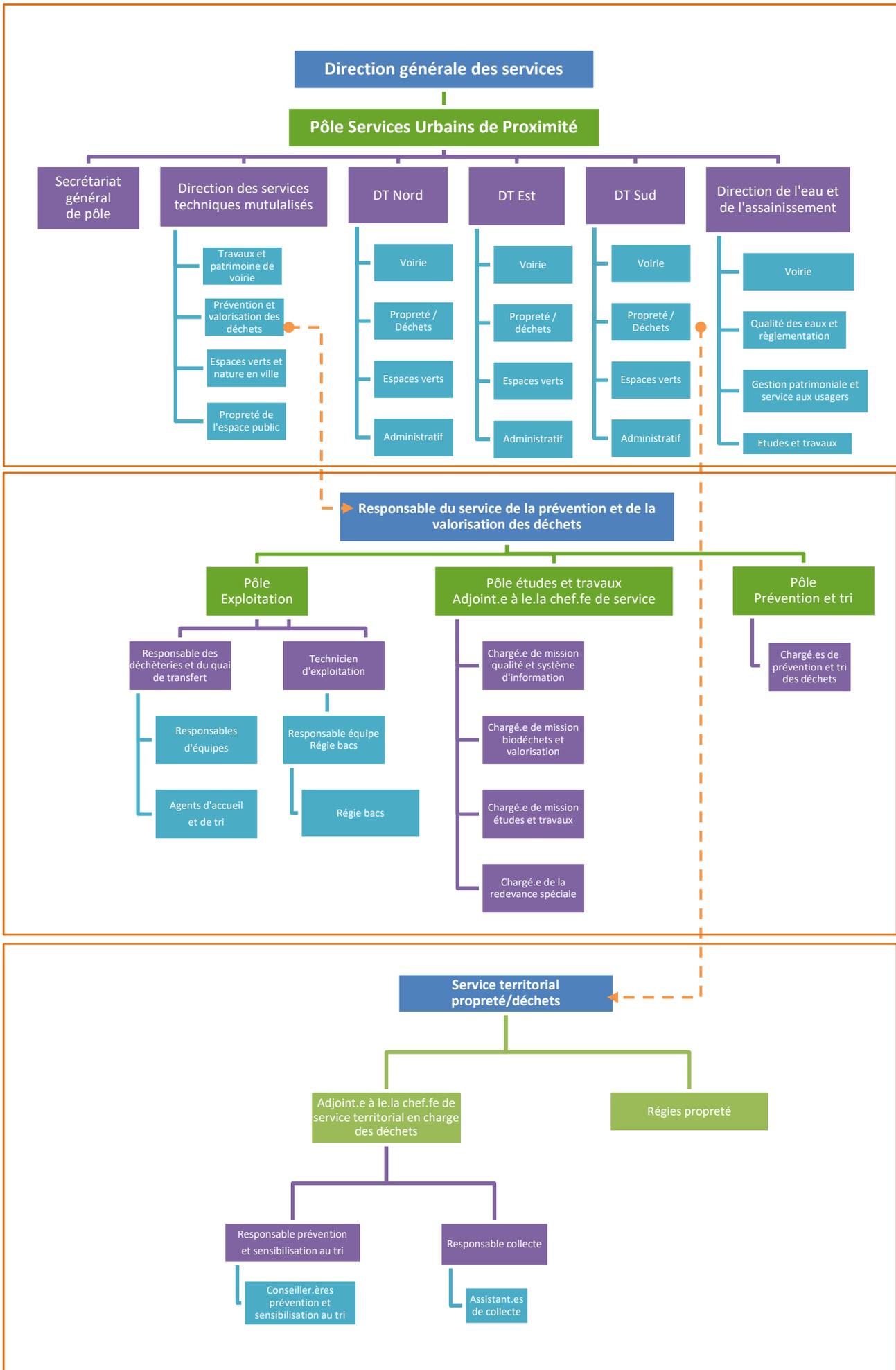


Depuis 2002, Plaine Commune s'attache à mutualiser les moyens et les compétences dans le cadre des politiques publiques et des plans territoriaux.

Cette action permet de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la qualité de la gestion de l'espace public en particulier celle de la collecte des déchets.

La fin de l'année 2021 a été marquée par une profonde réorganisation des services de Plaine Commune pour répondre de manière plus efficace et plus efficiente aux enjeux du territoire. Les missions de prévention et de gestion de la collecte et du traitement des déchets relèvent dorénavant du service « **Prévention et valorisation des déchets** » nouvellement créé au sein de la « **Direction des services techniques mutualisés** » du pôle « **Services urbains de proximité** ». Les unités territoriales ont laissé place à des **Directions Territoriales (DT)** qui regroupent des territoires plus larges et intègrent dans leurs organisations les orientations en matière de services urbains de proximité. Pour la politique publique de prévention et de gestion des déchets, cela se décline de la manière suivante :

- Un service territorial propreté/déchets par Direction territoriale
- Un poste d'adjoint.e à le.la chef.fe du service territorial dédié au déploiement de la politique publique de gestion de déchets sur son territoire
- Des missions en matière de prévention et de sensibilisation au tri afin de renforcer le déploiement des politiques de réduction des déchets et de sensibilisation au tri



Graphique 2 : Organigramme Plaine Commune, 2021

La direction des services techniques mutualisés traduit les orientations politiques en dispositions techniques et pilote les politiques publiques de gestion de l'espace public (voirie, espaces verts et nature en ville, propreté, déchets).

Le service prévention et valorisation des déchets traduit les orientations politiques en dispositions techniques et pilote la politique publique en matière de prévention et gestion des déchets.

Depuis septembre 2021, le territoire est découpé en 3 **Directions territoriales (DT)**.

Directions Territoriales	Villes gérées
Nord	Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Stains
Est	Aubervilliers, La Courneuve
Sud	Saint-Denis, Ile-Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine

Tableau 2 : Liste des villes gérées par Direction Territoriale

Les directions territoriales déploient de manière opérationnelle les différentes politiques publiques de gestion de l'espace public sur leur territoire (voirie, espaces verts et nature en ville, propreté, déchets).

Les services territoriaux propreté et déchets déploient sur leur territoire la politique publique de gestion des déchets.

Par ailleurs, Plaine Commune assure une partie de ses compétences en régie grâce à des agents territoriaux, c'est le cas :

- De 2 déchèteries situées à Pierrefitte-sur-Seine et Aubervilliers composées de 14 agents ;
- Du secteur bacs composé de 5 agents.

En plus des moyens humains composés d'agents territoriaux, Plaine Commune s'appuie également sur des prestataires privés. Ceci est notamment le cas :

- De la déchèterie située à Epinay-Sur-Seine ;
- De la collecte des déchets ménagers et assimilés au porte à porte et en apport volontaire de l'ensemble du territoire.

PARTIE



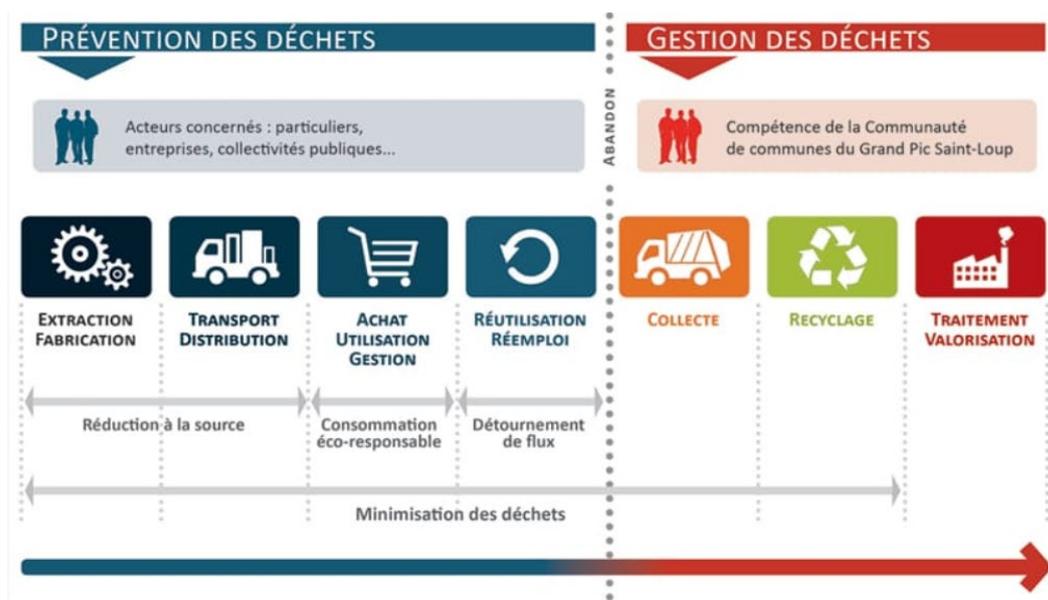
ORGANISATION

2.1 Prévention des déchets et sensibilisation au tri

2.1.1 Les principes de la prévention des déchets ménagers et assimilés

La prévention de la production de déchets consiste, sur un territoire donné, à réduire la quantité de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour les humains et leur environnement, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

La prévention des déchets porte sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets).



Source : Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup

2.1.2 Les actions de prévention des déchets

2.1.2.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)*

L'article L541-15-1 du code de l'environnement prévoit que : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ».

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) * est un document de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif de ce programme est donc de définir des actions concrètes à mener pour réduire la production de déchets sur le territoire, soit par la réduction de leur quantité, soit par la réduction de leur nocivité.

Un premier plan local de prévention a été élaboré en 2012. En 2021, Plaine Commune s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau PLPDMA.

2.1.2.2 Compostage et lombricompostage

Afin de promouvoir le compostage et le lombricompostage, Plaine Commune a fait le choix en 2015, de mettre à disposition, gratuitement, des équipements de compostage et de lombricompostage aux habitants du territoire qui en font la demande. Pour cela, Plaine Commune bénéficie d'un soutien financier du SYCTOM.



2.1.2.3 La sensibilisation au tri auprès de la population

2.1.2.3.1 La sensibilisation du jeune public

La sensibilisation du jeune public s'articule autour de 2 axes : l'animation d'ateliers sur le temps scolaire et des projets pédagogiques et ludiques.

Animation d'ateliers autour du tri en milieu scolaire



Pour réaliser la sensibilisation du jeune public en milieu scolaire, Plaine Commune s'appuie sur un marché public dont l'objectif est de sensibiliser les élèves aux questions de tri, de prévention, de réduction et de valorisation des déchets.

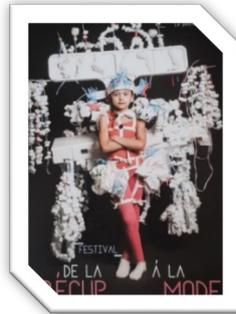
Le prestataire intervient auprès du jeune public à travers plusieurs types d'ateliers :

- Tri, prévention des déchets et respect du cadre de vie,
- Tri et économie circulaire,
- Tri et valorisation des biodéchets : la collecte des biodéchets,
- Tri et valorisation des biodéchets : le compostage,
- Tri et gaspillage alimentaire,
- Tri et pollution.



Projets en milieu scolaire

Chaque année des projets sont proposés aux enseignants.



2.1.2.3.2 La sensibilisation du grand public

Les actions de sensibilisation du grand public s'effectuent à travers des actions au porte-à-porte ou la tenue de stands lors de différents événements organisés par les villes sur le territoire. Ces prestations sont mises en place via un marché public et la mobilisation des équipes en charge des déchets dans les directions territoriales.

2.2 La pré-collecte

L'organisation de la pré-collecte concerne toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par les collecteurs. Plaine Commune assure les missions de pré-collecte soit par le biais de prestataires en externe, soit en interne via la régie bacs.

2.2.1 Les prestations externalisées



Pour garantir la propreté de la voirie, mais aussi la sécurité des habitants et des agents de collecte, la collecte se fait uniquement en bacs conformes à la norme NF EN 840. Ces derniers sont mis à disposition par Plaine Commune. Les volumes proposés vont de 35l à 770l. La couleur du couvercle varie en fonction du flux et du type d'apporteur.



Sur certains sites en habitat vertical, en remplacement des bacs roulants, le système de colonnes enterrées ou semi enterrées est proposé.

Des colonnes aériennes, implantées sur l'espace public, sont dédiées à la pré-collecte du verre.

Sur certaines villes, des colonnes aériennes d'apport volontaire sont également mises en place pour la pré-collecte des emballages et des cartons.

Toutes les colonnes sont équipées d'une sonde volumétrique permettant d'organiser les collectes en fonction des taux de remplissage.

La fourniture, la livraison et la maintenance des bacs, des colonnes aériennes, des colonnes enterrées et semi-enterrées, comme l'installation des sondes et le système de télé relevage sont assurés par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.



2.2.2 Les prestations en régie

La maintenance des bacs peut être réalisée en régie par des agents de Plaine Commune.

La régie « bacs » comprend :

- 5 agents dont un chef d'équipe ;
- 2 véhicules ;
- Une aire de lavage pour les bacs ;
- Une zone de stockage qui peut accueillir les bacs, mais aussi les composteurs et lombricomposteurs ;

Les équipes de la régie assurent la livraison des composteurs et lombricomposteurs, la livraison et le retrait des bacs pour les manifestations, la mise en place de timons sur certains bacs en habitat collectif, la réparation de bacs, le changement de couvercle ou encore leur démantèlement et valorisation s'ils sont hors d'usage.

2.3 La collecte des déchets

La prestation de collecte de Plaine Commune fait l'objet d'un marché public découpés en 7 lots dont 4 lots géographiques, pour une durée de 6 ans, jusqu'au 1^{er} mai 2022.

- Lot n°1 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur la ville de Saint-Denis attribué à l'entreprise Suez ;
- Lot n°2 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes d'Epinay-sur-Seine, Ile Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine attribué à la société Europe Services Déchets ;
- Lot n°3 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes d'Aubervilliers, La Courneuve attribué à l'entreprise Veolia ;
- Lot n°4 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, et Stains attribué à l'entreprise Derichebourg.

Chacun des lots comprend la collecte au porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages, du verre et des marchés forains.

3 lots concernent l'ensemble du territoire :

- Lot n°5 : collecte en apport volontaire (AV) des OMR*, emballages et verre attribué à l'entreprise Suez ;
- Lot n°6 : collecte au porte-à-porte des encombrants attribué à l'entreprise SEPUR ;
- Lot n°7 : collecte des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire attribué à l'entreprise VDF.

Un marché spécifique réservé à l'insertion, dont le titulaire est le groupement « le Petit Plus » avec 4 régies de quartier du territoire de Plaine Commune a en charge la collecte des cartons des 3 plus gros marchés du territoire (Aubervilliers, la Courneuve et Saint-Denis) et certains axes très commerçants.

Depuis la création de Plaine Commune, les modes de collecte n'ont pas cessé d'évoluer pour s'adapter aux contraintes du territoire.

	Ordures ménagères			Emballages			Verre		Déchets en déchèteries	Encombrants
	PAP ¹	AV ²	P ³	PAP	AV	P	PAP	AV	AV	
Aubervilliers	✓	✓		✓	✓			✓	✓	Porte-à-porte et Apport en déchèterie
La Courneuve	✓	✓		✓	✓		✓		✓	
Epinay-sur-Seine	✓			✓			✓		✓	
Ile-Saint-Denis	✓	✓		✓	✓			✓	✓	
Pierrefitte-sur-Seine	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	
Saint-Denis	✓	✓		✓	✓			✓	✓	
Saint-Ouen-sur-Seine	✓		✓	✓		✓		✓	✓	
Stains	✓	✓		✓	✓		✓		✓	
Villetaneuse	✓	✓		✓	✓			✓	✓	

Tableau 3 : Répartition des modes de collecte

¹PAP : porte-à-porte

²AV : apport volontaire

³P : Pneumatique

2.3.1 La collecte des points d'apport volontaire



Sur le territoire de Plaine Commune, certaines collectes sont réalisées en apport volontaire. Près de 15 % des logements du territoire disposent d'une collecte en apport volontaire pour leurs ordures ménagères, leurs emballages, et leur verre.

	Colonnes aériennes				Colonnes semi enterrées			Colonnes enterrées			Total
	OM	Emballages	Verre	Cartons	OM	Emballages	Verre	OM	Emballages	Verre	
Aubervilliers		20	70	2				65	34	20	211
La Courneuve	2		14	1				51	22	21	111
Ile-Saint-Denis			12					16	10	5	43
Saint-Denis		19	126		7	5	3	182	140	80	562
Saint-Ouen-Sur-Seine			52	6						15	73
EpinaY-Sur-Seine								10	7	4	21
Pierrefitte-sur-Seine		2	1					55	36	17	111
Villetaneuse		8	17				2	3	2	5	37
Stains	15		11					70	42	20	158
Total	17	49	303	9	7	5	5	452	293	187	1327

Tableau 4 : Nombre de points d'apport volontaires par ville et par flux

Focus sur la collecte du verre en points d'apports volontaires

Pour les villes d'Aubervilliers, de L'Île-Saint-Denis, de Saint-Denis, de Saint-Ouen-sur-Seine et de Villetaneuse qui ne disposent pas d'une collecte au porte-à-porte pour le verre, les habitants bénéficient d'un maillage en points d'apport volontaire. Le nombre moyen d'habitants/colonne de verre est de 600.

A noter, que sur les autres villes qui disposent de la collecte au porte-à-porte pour le verre, des points d'apport volontaire sont néanmoins déployés en complément.

Pour rappel, toutes les colonnes d'apports volontaires (quel que soit le flux) sont équipées d'une sonde volumétrique permettant d'organiser les collectes en fonction des taux de remplissage pour une meilleure efficacité économique et environnementale.

2.3.2 La collecte au porte-à-porte

Les fréquences de collecte et les flux varient selon les secteurs et donc de la typologie d'habitat ou de fréquentation par exemple. Cette variabilité permet d'assurer un service adapté tout en maîtrisant les coûts.



Les moyens de collecte mis à disposition par les collecteurs sont adaptés à :

- L'étroitesse de certaines voies ;
- La réduction de la taille des voiries due au stationnement en double files ;
- Les tonnages importants sur certains grands axes.



La collecte s'effectue au moyen de Benne d'Ordures Ménagères* (BOM) dont la capacité peut varier : 26 tonnes, 19 tonnes, 12 tonnes, 8 tonnes ou 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC).

Tous les véhicules de collecte roulent au GNV*, sauf pour la collecte des encombrants et des points d'apports volontaires. L'âge moyen du parc de benne doit être inférieur à 5 ans avec un maximum de 8 ans par benne pendant toute la durée du marché. De plus, l'ensemble des véhicules de collecte est équipé d'un système de géolocalisation et de « boîtiers événements », qui servent à signaler les incidents de collecte comme les erreurs de tri ou les stationnements gênants par exemple.

	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Objets encombrants
Aubervilliers	4 à 6	2 à 3	-	9
Epinay-sur-Seine	2 à 4	1 à 2	2	14
L'Île-Saint-Denis	1	1	-	2
La Courneuve	3 à 4	3	2	6
Pierrefitte-sur-Seine	1 à 3	2	1	5
Stains	3 à 4	1	1	4
Saint-Denis	4 à 7	1 à 2	-	12
Saint-Ouen-sur-Seine	4 à 6	2	-	16
Villetaneuse	2 à 3	2	-	2
Total	24 à 38	15 à 18	6	70

Tableau 5: Dotation en Benne d'Ordures Ménagères par ville

2.3.2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des OMR* concerne l'ensemble de la population et les professionnels intégrant le service de prévention et de gestion des déchets.

Les déchets des particuliers

Les collectes des ordures ménagères sont assurées en règle générale le matin de 6h à 15 h, exceptées :



- Epinay-sur-Seine de 18h à minuit dans le centre-ville ;
- Stains de 13h à 20h, dans les grands ensembles ;
- Saint-Denis de 12h à 20h, dans les grands ensembles ;
- Saint-Denis de 17h à minuit, dans le centre-ville.

Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
2 à 6 fois par semaine	Bac gris couvercle gris	100%
	Collecte pneumatique uniquement à Saint-Ouen-sur-Seine (Parc des Docks)	2 037 logements

Tableau 6 : Caractéristiques de la collecte des OM des particuliers

Les déchets des professionnels

Les entreprises produisant plus de 1100L par semaine ont le choix entre faire appel à un prestataire de collecte privé ou bien passer une convention tarifaire avec Plaine Commune.

La convention est établie pour une durée de 3 ans. Le montant de la redevance spéciale est évalué en fonction du volume de bacs en place. Près de 700 établissements ont contracté avec Plaine Commune et sont assujettis à la redevance spéciale. Ils disposent de bacs à couvercle orange pour les différencier des bacs des particuliers.

Les fréquences de collecte sont identiques aux secteurs des particuliers.

2.3.2.2 La collecte des emballages

Les emballages sont collectés en mélange avec les papiers, journaux, et magazines.



Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
1 fois toutes les 2 semaines 1 fois par semaine pour Saint-Denis	Bac gris couvercle jaune ou bleu	100%

Tableau 7 : Caractéristiques de la collecte des emballages

2.3.2.3 La collecte du verre



Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
1 fois toutes les 2 semaines	Bac gris couvercle vert	39%

Tableau 8 : Caractéristiques de la collecte du verre

2.3.2.4 La collecte des cartons des professionnels



Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
3 fois par semaine	En rack ou en balles	Zones d'activités ou à fort potentiel commercial et 3 marchés forains

Tableau 9 : Caractéristiques de la collecte du carton

2.3.2.5 La collecte des encombrants



Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
1 fois toutes les 2 semaines	En tas sur la voie publique	100%

Tableau 10 : Caractéristiques de la collecte des encombrants

2.3.3 La collecte pneumatique

Sur le parc des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine, la collecte au porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages est effectuée par un réseau d'aspiration pneumatique.

Le choix d'un tel dispositif s'inscrit dans le souhait de réaliser un écoquartier, en réduisant certaines nuisances urbaines du quotidien :

- La circulation des camions, notamment les bennes de collecte de déchets ;
- L'encombrement des trottoirs avec les conteneurs sortis pour la collecte et souvent laissés au-delà du temps de collecte ;
- Le manque de propreté et les nuisances olfactives et sonores.

L'exploitation, l'entretien et la maintenance du système de collecte pneumatique des déchets ménagers et assimilés du parc des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine est assuré par l'entreprise Europe Services Maintenance (ESM) dans le cadre d'un marché public.

2.3.4 Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires

2.3.4.1 Collecte des gros producteurs

Afin d'anticiper les obligations réglementaires de tri à la source des biodéchets prévues à l'horizon 2024 et de coordonner les différents acteurs, le SYCTOM a signé dès 2017 une convention de coopération pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, de collecte et de traitement des déchets alimentaires. Cette convention signée pour une période allant jusqu'à fin 2021 sera renouvelée pour la période 2022-2024.



C'est dans ce cadre que depuis janvier 2018, Plaine Commune expérimente une collecte au porte-à-porte des déchets alimentaires et de leur traitement avec le SYCTOM qui en finance une très grande partie. Cette expérimentation permet d'étudier la faisabilité et la pertinence de différents dispositifs de collecte et de mesurer leur efficacité. La collecte est assurée par le prestataire du SYCTOM, Moulinot.

Cette expérimentation est basée sur le volontariat et concerne des établissements scolaires, des marchés forains, la restauration collective et commerciale et d'autres producteurs de biodéchets, dans la limite d'un certain seuil au-delà duquel ces producteurs doivent gérer leurs biodéchets par leurs propres moyens (industries agro-alimentaires, gros supermarchés par exemple).

Le dispositif mis en place permet à chaque producteur de bénéficier :

- D'une formation d'une heure à la mise en place ;
- De supports de communication ;
- D'outils de pré-collecte : bacs de 120L, sacs biodégradables de 110L ;
- De la collecte des déchets alimentaires une à deux fois par semaine ;
- Du traitement des déchets alimentaires par méthanisation.

Les déchets alimentaires collectés par Moulinot sont apportés au centre de massification de Stains, où ces derniers connaissent une préparation : ils sont tout d'abord triés mécaniquement pour retirer les indésirables puis réduits en « soupe ».

Ils sont ensuite chauffés à 70°C pendant une heure puis chargés dans des camions et apportés dans différents méthaniseurs en Ile-de-France ou dans les régions limitrophes.

La méthanisation est un processus permettant de produire du biogaz (méthane), qui peut être réinjecter dans le réseau de GRdF, et du digestat, la matière solide résultant du processus, qui va pouvoir être épandue sur des champs pour l'agriculture.



2.3.4.2 Collecte des ménages sur le quartier du clos Saint-Lazare à Stains

Ce projet a pour origine une étude sur une "Boucle Alimentaire Locale", menée sur le quartier du Clos Saint-Lazare à Stains. Elle est financée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au travers du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) "Ville Durable".

En parallèle, le SYCTOM a lancé un appel à projets pour promouvoir les projets de gestion des déchets alimentaires au niveau local. Ce sont « Les Alchimistes », entreprise de l'économie sociale et solidaire, qui a remporté cet appel à projet avec une proposition d'expérimentation de collecte à cheval des déchets alimentaires des ménages et le traitement de ces derniers sur place via un composteur électromécanique.

L'expérimentation a débuté en septembre 2020 sur le quartier du Clos Saint-Lazare qui comprend 1930 logements et 7 920 habitants logés par un bailleur social, Seine-Saint-Denis Habitat.

Le projet se déroule en 4 phases d'élargissement successives pour couvrir l'ensemble des habitants du quartier au plus tard fin 2021.

Au lancement du projet, une campagne de sensibilisation au porte-à-porte des foyers a été menée avec la distribution de bioseaux et rouleaux de sacs de 8L biodégradables via les éco-animateurs du SYCTOM.

Parallèlement, des PAV* ont été installés sous forme d'abris-bacs à proximité des PAV* déjà existants, dans lesquels les habitants viennent déposer leurs déchets. Un réapprovisionnement des sacs est offert dans plusieurs points du quartier.



La collecte est réalisée grâce à un cheval équipé d'une charrette adaptée. Elle s'effectue deux fois par semaine en remplaçant les bacs pleins par un bac vide et propre.

Les bacs pleins sont apportés sur le site de traitement situé rue d'Amiens à Stains, à quelques centaines de mètres du quartier.

Les déchets collectés sont ensuite intégrés dans le composteur électromécanique où ils sont mélangés et chauffés 15 jours afin d'éliminer les différentes bactéries. Le processus est similaire à celui du compostage et permet de transformer les déchets alimentaires grâce à l'air, l'eau et les bactéries afin de créer une matière organique stable et

riche en nutriment. Cette matière organique est par la suite vendue à des professionnels ou à des ménages.

2.4 Le réseau des déchèteries territoriales

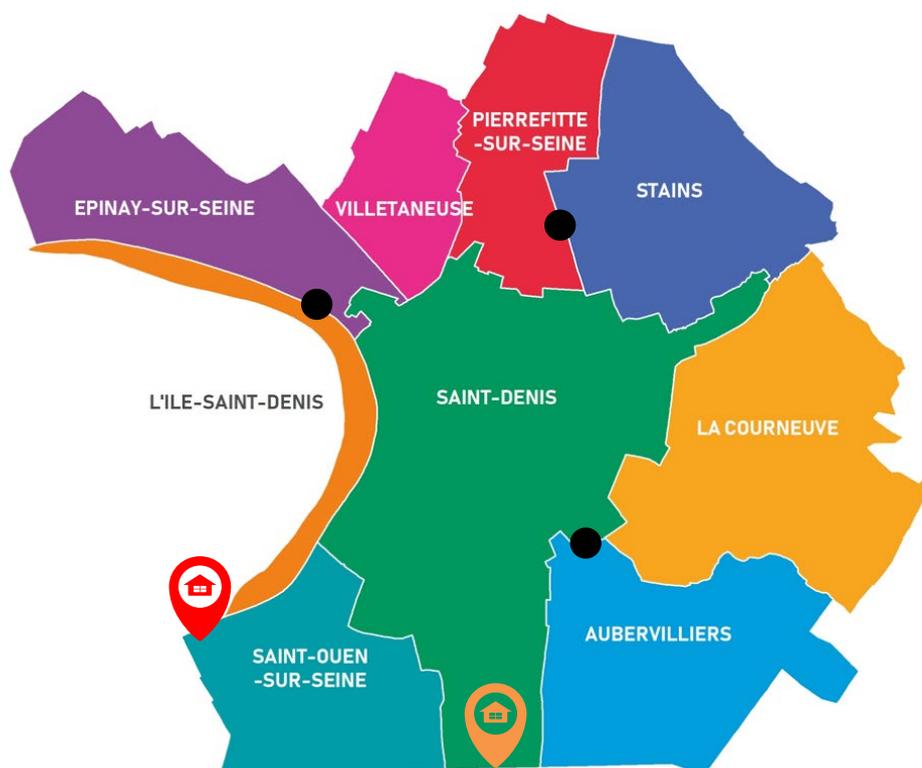
Plaine Commune est dotée de 3 déchèteries en propre situées à :



- Pierrefitte-sur-Seine : 102-104, rue d'Amiens
- Aubervilliers : 22-24 rue des Bergeries
- Epinay-sur-Seine : 9bis, rue de l'Yser

Ces équipements complètent les collectes au porte-à-porte et permettent la collecte de déchets spécifiques. Le « haut de quai » (accueil et orientation des habitants) des déchèteries d'Aubervilliers et de Pierrefitte-sur-Seine est géré en régie par des agents territoriaux. Celle d'Epinay est exploitée via un marché de prestation de service attribué à ESD. Les agents accueillent et orientent les usagers. Le « bas de quai » (vidage des bennes) est quant à lui géré par un prestataire de service PAPREC sur les 3 déchèteries territoriales.

A noter qu'une 4^{ème} déchèterie, gérée par le SYCTOM* (en rouge sur la carte), située au niveau de l'incinérateur de Saint-Ouen-sur-Seine est accessible à tous adhérents du SYCTOM donc y compris les habitants de Plaine Commune.



Carte 4 : Localisation des déchèteries sur le territoire

Les 3 déchèteries acceptent les déchets spécifiques des particuliers et des professionnels suivants :

- Déchets verts (Tonte de pelouse, produits d'égavage, branchages, tailles de haies, feuilles...)
- Bois (Palettes, planches, contreplaqué, bois de charpente, portes...)
- Cartons (Cartons propres pliés et aplatis)
- Ameublement (Canapés, sommiers, matelas, lits, chaises, petits et grands meubles...)

- Gravats (Terre, pierres, béton non armé, parpaings, faïence, carrelage, ardoises, tuiles, briques...)
- Métaux
- Tout venant (Vitres, laine de verre, plâtres, placoplâtres, troncs et souches d'arbre...)
- DEEE* (Gros électroménager et petits appareils)
- Déchets dangereux
 - Produits chimiques : acides, bases, solvants, diluants, peinture, récipients vides ayant contenu de la peinture, vernis, laques, colle, produits de laboratoire ou de photographie, produits phytosanitaires, cosmétiques, mercure...
 - Electricité : piles électriques, batteries, accumulateurs...
 - Voiture : antigel, liquide de frein, récipients vides ayant contenu de l'huile usagée de moteur, filtres à huile...
 - Divers : Aérosols, radiographies, huile végétale...

Le service est payant pour les professionnels (artisans et commerçants) uniquement pour leurs déchets d'activités (Amiante, bois, déchets toxiques, déchets verts, gravats, palettes, tout venant) hors pneumatiques usagés.

Pour les particuliers, le service est payant à partir de 15m³ annuels d'apport de déchets tout venant.

Horaires d'ouverture des déchèteries pour les particuliers :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aubervilliers	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30
Epinay-sur-Seine	9h - 18h30	12h - 18h30	9h - 18h30	12h - 18h30	9h - 18h30	9h - 18h30	9h - 18h30
Pierrefitte-sur-Seine	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30

Horaires d'ouverture des déchèteries pour les professionnels :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Aubervilliers	7h-12h	-	7h-12h	-	7h-12h
Epinay-sur-Seine	-	7h-12h	-	7h-12h	-
Pierrefitte-sur-Seine	8h-12h	-	8h-12h	-	8h-12h

Les déchèteries sont fermées les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.

2.5 Le traitement des déchets



Les déchets ménagers et assimilés de Plaine Commune sont pour l'essentiel traités par le SYCTOM* auquel Plaine Commune a transféré sa compétence « traitement ». Le SYCTOM est un établissement public administratif spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier n'a cependant pas pris dans son périmètre de compétence le traitement des déchets dangereux et du verre. Les éléments concernant l'organisation et le bilan du SYCTOM sont téléchargeables sur le site <https://www.syctom-paris.fr/acteur-public/le-syctom-en-bref.html>.

2.5.1 La valorisation des déchets

2.5.1.1 La valorisation des emballages



La quasi-totalité des emballages du territoire est acheminée au centre de tri du Blanc Mesnil (site privé du 93). Les emballages de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine **son triés** au centre de tri situé dans l'écoquartier Clichy Batignolles à Paris dans le 17^{ème} arrondissement (exploité par la CNIM). Ouvert en 2019, ce centre de tri entièrement automatisé permet de trier les emballages **pour le recyclage**.



2.5.1.2 La valorisation du verre



Le verre est acheminé vers un centre de transfert privé à Villeparisis (77) **pour massification avant recyclage chez un verrier**, mais avant cela il transite sur les centres de transfert privés des collecteurs situés à Gennevilliers (pour les villes d'Aubervilliers, Epinay, Ile-Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Saint-Denis et Villetaneuse), Saint-Denis (pour la ville de La Courneuve) ou La Courneuve (pour les villes de Pierrefitte-sur-Seine et Stains).

2.5.1.3 La valorisation des ordures ménagères



Les ordures ménagères résiduelles des communes d'Epinay, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Ile-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Villetaneuse sont acheminées directement vers l'Etoile Verte de Saint-Ouen-sur-Seine (Exploité par Dalkia Wastenergy), **l'unité de valorisation énergétique**, pour être **incinérées**.

Les ordures ménagères résiduelles d'Aubervilliers et de La Courneuve effectuent un passage au centre de transfert de Romainville (exploité par Générés (Véolia)) avant leur destination finale à l'unité de valorisation énergétique de Saint-Ouen-sur-Seine. Le centre de transfert permet de massifier les flux de déchets avant transport vers les centres de traitement et ainsi aux camions bennes de parcourir moins de kilomètres.

La chaleur ainsi générée par **la combustion des déchets permet de produire de la vapeur** pour les réseaux de chauffage urbain et de l'électricité.

Lors des arrêts périodiques pour l'entretien de maintenance des incinérateurs, une très faible partie des ordures ménagères (2,7%) est acheminée vers une ISDND* à Bouqueval ou à Claye-Souilly pour **enfouissement**.

2.5.1.4 La valorisation des encombrants



Les encombrants sont transférés vers deux centres de tri privés, l'un à Gennevilliers (92) pour les villes de Saint-Ouen-sur-Seine et Epinay-sur-Seine, l'autre à La Courneuve pour les autres villes. Ces encombrants sont **triés en vue de recycler** le maximum de ce

qui peut l'être (bois, ferrailles, inertes, cartons, matelas, plastiques etc.), le restant appelé « déchets ultimes » est envoyé, soit dans une ISDND* à Claye-Souilly ou Bouqueval pour **enfouissement**, soit dans une unité d'incinération des ordures ménagères* (UIOM) pour y être **incinéré avec valorisation énergétique** à Saint-Ouen-sur-Seine.

2.5.1.5 Les filières de valorisation des déchets des déchèteries



Les déchets collectés en déchèterie sont repris par différentes entreprises ou éco-organismes.

1. Les déchets gérés par les éco-organismes

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de pollueur/payeur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, sont rendus responsables de financer et/ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics. Chaque éco-organisme contractualise directement ou indirectement avec Plaine Commune pour traduire opérationnellement les engagements pris auprès des pouvoirs publics.

Liste des déchets des déchèteries de Plaine Commune repris par les éco-organismes :

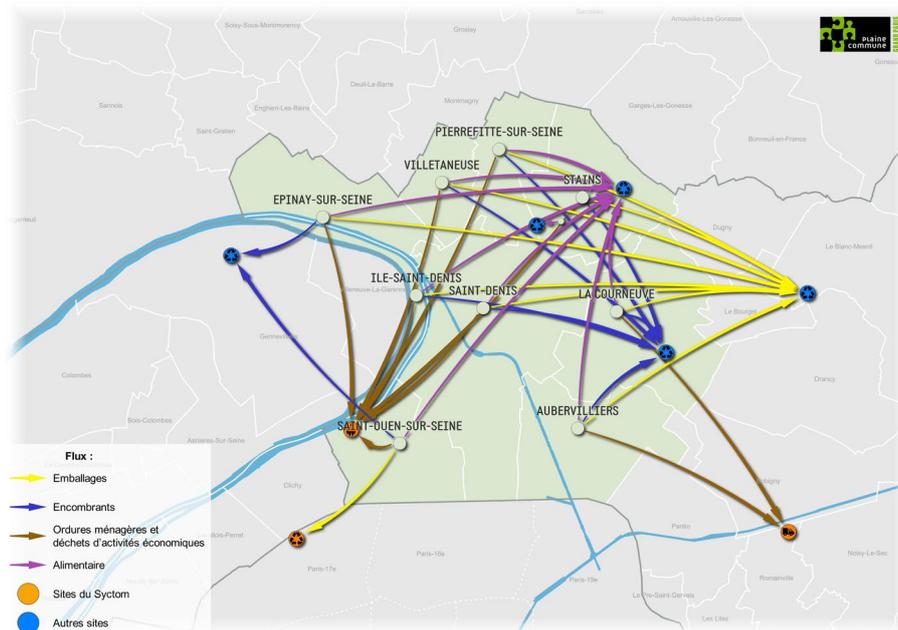
- Screlec : piles et accumulateurs ;
- Eco systèmes (via Envie) : DEEE*, néons et ampoules basse consommation ;
- Eco-mobilier : ameublement ;
- EcoDDS : déchets dangereux des ménages.

2. Les déchets dangereux des professionnels sont gérés par la société CHIMIREC.

3. Tous les autres flux sont collectés par la société Paprec qui assure les rotations des bennes vers les exutoires désignés par Plaine Commune par le biais de marchés publics dont les attributaires sont PAPREC / Suez et CDIF.

2.5.2 La localisation des installations de traitement

Plaine Commune déverse une partie de ses déchets dans des installations de traitement gérées par le SYCTOM.



Carte 5 : Les installations de traitement accueillant les déchets de Plaine Commune

Liste des installations du SYCTOM :

- **L'Etoile Verte, Saint-Ouen-Sur-Seine**

Unité de valorisation énergétique

Bassin versant : 1,4 million d'habitants - 509 661 tonnes incinérées en 2021 –

Capacité autorisée : 650 000 tonnes - Exploitant : Tiru (Paprec Group)

- **Paris XVII**

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 1,2 million d'habitants - 43 820 tonnes réceptionnées en 2021 –

Capacité autorisée : 45 000 tonnes - Exploitant : Suez

- **Romainville**

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 1,3 million d'habitants - 59 483 tonnes réceptionnées en 2021 –

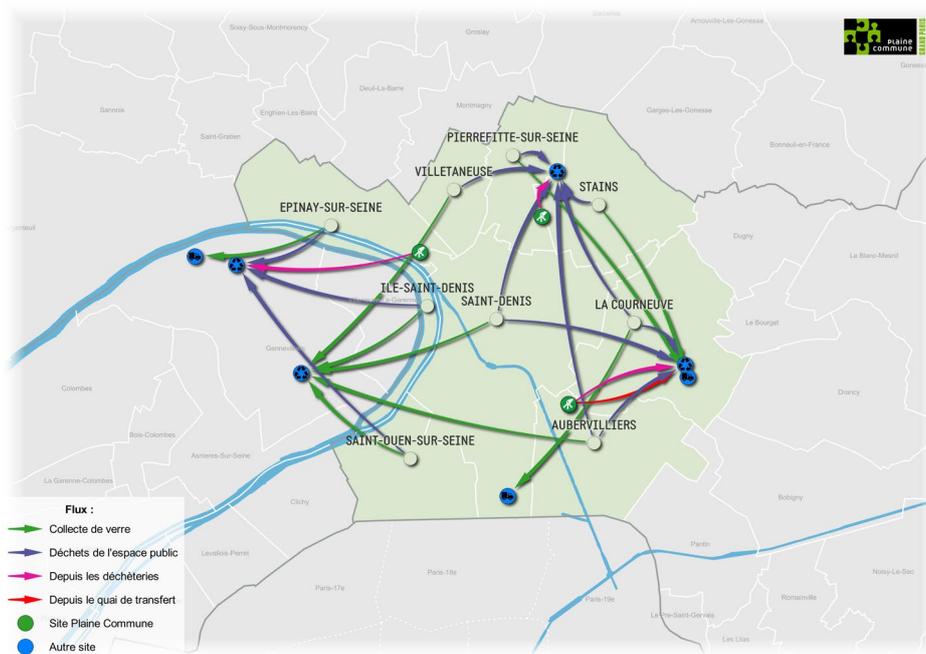
Capacité autorisée : 55 000 tonnes - Exploitant : Valoram (Urbaser)

Centre de transfert des ordures ménagères résiduelles

Bassin versant : 1,2 million d'habitants - 391 292 tonnes réceptionnées en 2021 –

Exploitant : Génériss (Veolia)

L'autre partie de ses déchets est orientée vers des installations privées dans le cadre de marchés publics.



Carte 6 : Les autres installations de traitement accueillant les déchets de Plaine Commune

Le verre est « massifié » sur des sites privés.

- **Sur le site de Suez à Gennevilliers**, pour les villes d'Aubervilliers, de L'Ile-Saint-Denis, de Saint-Denis, de Saint-Ouen-Sur-Seine et de Villetaneuse ;
- **Sur le site de Derichebourg à La Courneuve**, pour les villes de Pierrefitte-Sur-Seine et Stains ;
- **Sur le site d'ESD à Gennevilliers**, pour la ville d'Epinay-Sur-Seine ;
- **Sur le site de Veolia à Saint-Denis**, pour la ville de La Courneuve.

Liste des installations de traitement pour les autres déchets :

	Suez (Gennevilliers)	Paprec Recyclage (La Courneuve)	CDIF / REP (Pierrefitte)
Déchets de l'espace public			
Aubervilliers		✓	✓
La Courneuve		✓	✓
Epinay-Sur-Seine	✓		
Ile-Saint-Denis	✓		
Pierrefitte-Sur-Seine			✓
Saint-Denis		✓	✓
Saint-Ouen-Sur-Seine			
Stains			✓
Villetaneuse			✓
Déchets des déchèteries			
Aubervilliers		✓	
Epinay-Sur-Seine	✓		
Pierrefitte-Sur-Seine			✓
Déchets du quai de transfert			
Aubervilliers		✓	

2.5.3 La localisation des installations de stockage

Lorsque le recours à l'enfouissement est nécessaire, les déchets ménagers et assimilés sont stockés dans des Installations de Stockage pour Déchets Non Dangereux* (ISDND). Les conditions dans lesquelles ils sont stockés sont très strictes, afin de maîtriser l'impact sur l'environnement.

On compte 9 installations de ce type en Ile-de-France. Le SYCTOM a passé des marchés avec les exploitants des sites de Bouqueval au Plessis-Gassot dans le Val d'Oise (Propriétaire : Véolia) et de Claye-Souilly en Seine-et-Marne (Propriétaire : Véolia) pour le traitement de ses ordures ménagères et certains encombrants qui peuvent être refusés de par leur nature.

Les centres de tri privés (Paprec) ont également quant à eux des sites leur permettant d'acheminer leurs encombrants refusés.

Les déchets dits inertes* sont quant à eux enfouis dans des Installations de Stockages de Déchets Inertes* (ISDI). On compte 18 installations sur l'Ile-de-France.

2.6 La relation avec les usagers



Plaine Commune a mis en place en 2007 un centre d'appels « Allo Agglo » prenant en charge toutes les demandes et signalements des habitants concernant l'espace public (assainissement, voirie et déplacements, parcs et jardins, transports, propreté et déchets ménagers). Ces sollicitations peuvent être formulées par téléphone, mais également par courrier ou courriel.

La gestion des sollicitations est informatisée. Elle permet d'orienter les interlocuteurs et de suivre l'avancée du traitement des sollicitations.



En 2021, la nouvelle mandature de Plaine Commune a souhaité proposer aux usagers un nouvel outil numérique afin d'être plus réactif et au plus près des demandes des habitants en leur proposant un canal de communication supplémentaire pour signaler des anomalies sur l'espace public (propreté, déchets, voirie, mobilier urbain, éclairage public, espaces verts, assainissement). Il facilite également le traitement de ces signalements par le service technique compétent.

Le 1^{er} décembre 2021, l'application mobile « BienVu » a été lancée. Une anomalie peut ainsi être signalée via l'application mobile. Le signalement est transmis aux agents concernés qui peuvent ainsi intervenir et/ou répondre rapidement. Enfin, l'habitant reçoit un mail lui notifiant la réalisation de l'intervention.

2.7 Le mode de financement du service public



Le financement du service public de gestion des déchets est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* (TEOM) (indexée sur la valeur locative des locaux), pouvant être répercutée par le propriétaire du local sur les charges payées par le locataire.

A cela s'ajoute la redevance spéciale payée par les professionnels produisant plus de 1 100 litres d'ordures ménagères, ou déposant leurs déchets dans les déchèteries territoriales.

En plus de ces recettes, Plaine Commune perçoit les revenus issus de la vente des matériaux valorisables, des soutiens financiers de la part des éco organismes et de l'ADEME.

2.7.1 Les prestations rémunérées

Les prestations rémunérées mentionnées ci-après font toutes l'objet d'un marché public. Elles correspondent au montant annuel des différentes prestations externalisées.

Le marché de collecte est décomposé en lots géographiques ou territoriaux, raison pour laquelle des prestataires différents collectent les déchets en porte-à-porte sur le territoire :

MONTANT TTC	NATURE DE PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHÉANCE	PRESTATAIRE	MONTANT TTC
PREVENTION 116 829	INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SUR LE TRI, LA PREVENTION, LA REDUCTION ET LA VALORISATION DES DECHETS POUR LES SCOLAIRES DE 5 A 18 ANS	marché public - 4 ans	sept-23	PIK PIK ENVIRONNEMENT	48 164 €
	COMMUNICATION DE PROXIMITE SUR LA THEMATIQUE DE LA GESTION DES DECHETS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE	marché public - 4 ans	sept-24	PIK PIK ENVIRONNEMENT / PIK PIK SERVICES SOLIDAIRES	68 665 €
PRE COLLECTE 2 041 892	ACHAT ET MAINTENANCE DE BACS DE COLLECTE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS, DES DECHETS RECYCLABLES ET DU VERRE ET FOURNITURE DE PIECES DETACHEES	marché public - 4 ans	déc-21	CONTENUR	898 233 €
	ACHAT ET MAINTENANCE DE COLONNES SEMI ENTERREES ET ENTERREES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS, DES DECHETS RECYCLABLES ET DU VERRE ET FOURNITURE DE PIECES	marché public - 4 ans	déc-21	CONTENUR	1 068 542 €
	ACHAT ET MAINTENANCE DE COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, DES DECHETS RECYCLABLES ET DU VERRE	marché public - 4 ans	déc-21	SULO	75 118 €
COLLECTE 24 327 392	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES ORDURES MENAGERES, DES EMBALLAGES HORS VERRE ET PAPIERS EN MELANGE, DES CARTONS ET DU VERRE	marché public - 6 ans	févr-22	SUEZ	739 661 €
	COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE A SAINT-DENIS	marché public - 6 ans	févr-22	SUEZ	6 289 370 €
	COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS EPINAY, ILE SAINT-DENIS ET SAINT OUEN	marché public - 6 ans	févr-22	EUROPE SERVICE DECHETS	4 487 551 €
	COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE AUBERVILLIERS ET LA COURNEUVE	marché public - 6 ans	févr-22	OTUS (+ sous-traitant MANDON)	5 248 747 €
	COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE PIERREFITTE STAINS ET VILLETANEUSE	marché public - 6 ans	févr-22	POLYREVA (DERICHEBOURG)	3 476 105 €
	COLLECTE EN PORTE A PORTE DES OBJETS ENCOMBRANTS	marché public - 6 ans	févr-22	SEPUR	1 689 078 €
	COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES	marché public - 6 ans	févr-22	VDF	1 245 225 €
	ACHAT DE PRESTATION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LE BIAIS DE LA COLLECTE DE CARTONS ET CAGETTES EN BOIS	marché public - 6 ans	mars-22	PT LE PETIT PLUS/RAPID/RQ CL	656 992 €
	EXPLOITATION DU SYSTEME DE COLLECTE PNEUMATIQUE DES DECHETS DE LA ZAC DES DOCKS DE LA VILLE DE SAINT-OUEN	marché public - 4 ans	juin-24	EUROPE SERVICE MAINTENANCE	494 663 €
TRAITEMENT 26 381 996	TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (dont adhésion)	-	-	SYCTOM	19 624 062 €
	RECEPTION, TRAITEMENT ET EVACUATION DES DECHETS NON MENAGERS VILLETANEUSE, PIERREFITTE, STAINS ET 40% DU TONNAGE DES TERRITOIRES D'AUBERVILLIERS, SAINT-DENIS ET LA COURNEUVE	marché public - 6 ans	déc-21	CDIF	2 568 410 €
	RECEPTION, TRAITEMENT ET EVACUATION DES DECHETS NON MENAGERS COLLECTES SUR LES TERRITOIRES D'EPINAY, L'ILE SAINT-DENIS, SAINT-OUEN ET 60% DU TONNAGE D'AUBERVILLIERS, SAINT-DENIS, SAINT-OUEN	marché public - 6 ans	déc-21	SUEZ (+ sous-traitant PAPREC)	4 189 524 €

2.7.2 La contribution au SYCTOM*

Pour fonctionner, le SYCTOM* perçoit des contributions de la part des communes et intercommunalités adhérentes.

Plaine Commune dépense ainsi au titre des dépenses liées au SYCTOM* :

- Une part fixe par habitant ;
- Une redevance calculée à la tonne quel que soit le flux de déchets.

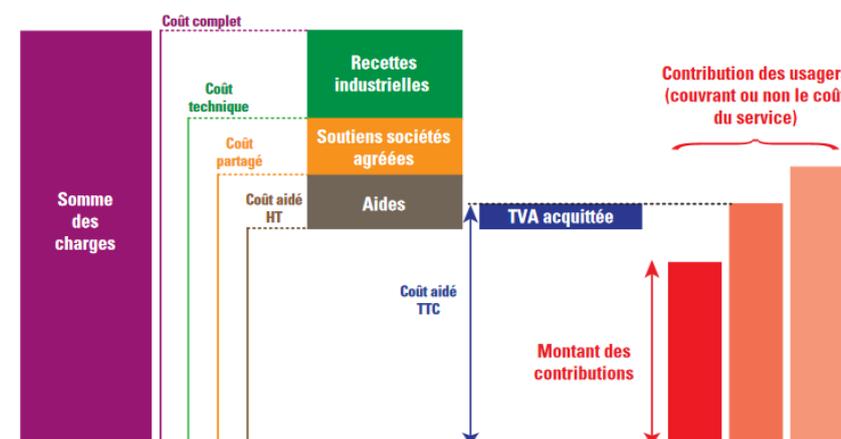
Ce mode de tarification incite chaque collectivité à diminuer ses déchets.

2.7.3 La structure du coût du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique ComptaCoût® développée par l'ADEME. Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

La matrice est une analyse des coûts et recettes relatifs aux tonnages collectés et traités sur l'année. La connaissance définitive des coûts comme la perception de certaines recettes peut s'étaler sur plusieurs exercices comptables. A ce titre, elle n'est pas équivalente au bilan comptable de l'exercice en cours. De même la dotation aux amortissements n'est pas incluse.

La matrice des coûts* permet d'exprimer différents types de coûts : coût complet HT*, coût technique HT*, coût partagé HT*, coût aidé HT et TTC* et le montant des contributions*.



Source : Ademe

L'analyse des coûts est conduite à partir de ces données.

PARTIE



BILAN

3.1 Bilan des actions de prévention des déchets

3.1.1 Le PLPDMA

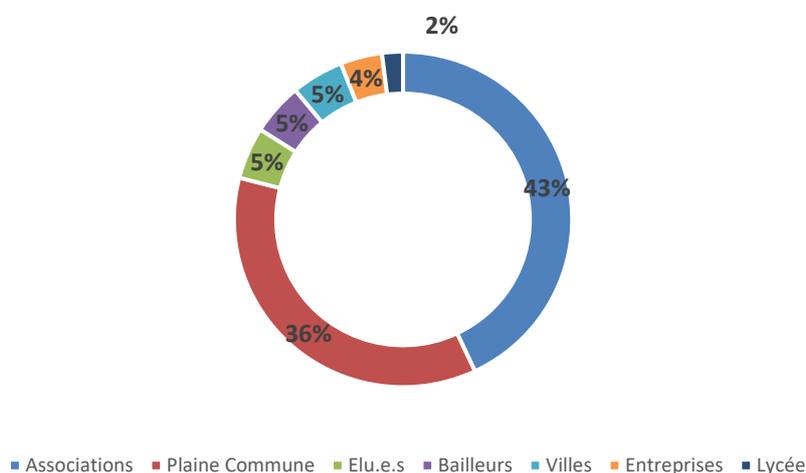
Le 19 octobre 2021, le Conseil de Territoire a décidé d'engager Plaine Commune dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Afin de proposer des actions de réduction efficaces et pouvoir mesurer leur impact, un diagnostic du territoire a été réalisé. Il vise à :

- Comprendre comment s'organise l'activité humaine et comment elle conditionne la production de déchets ;
- Identifier les gisements d'évitement pertinents ;
- Connaître les acteurs du territoire, les actions réalisées et à venir sur la base d'entretiens auprès des différents acteurs de la prévention (élus, services, associations, partenaires institutionnels, bailleurs).

Afin de suivre les actions mises en place dans le cadre du PLPDMA, une gouvernance autour du Programme a été créée avec une Commission Consultation d'Elaboration et de Suivi (CCES) réunissant des élus (Plaine Commune, villes), des partenaires (SYCTOM, Région IDF...) et d'autres acteurs de la prévention (associations...). Cette commission se réunit annuellement et a pour but de donner son avis sur l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA, de valider la procédure et les actions. Sa constitution a été votée en Conseil de Territoire.

Le Programme d'actions est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire. En novembre 2021, une table-ronde des acteurs de la prévention des déchets a été organisée à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Cet événement a réuni plus de 60 personnes réparties de la manière suivante :

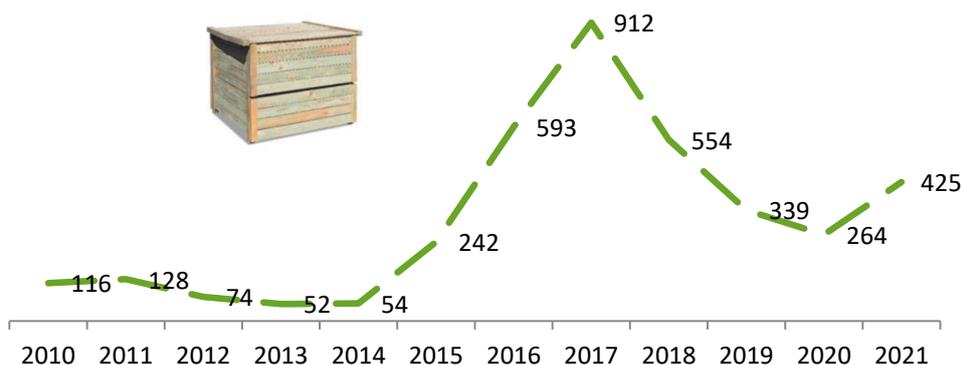


Graphique 3 : Part des participants à la table-ronde des acteurs de la prévention à la SERD

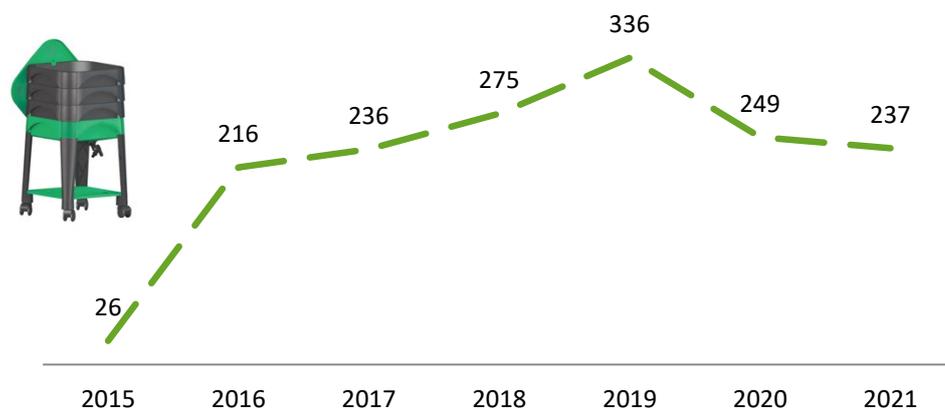
Cette table-ronde a permis de présenter le diagnostic du PLPDMA aux acteurs et d'organiser des échanges thématiques sur les sujets suivants : le gaspillage alimentaire, le compostage, le réemploi et la consommation responsable. Elles ont permis, pour chaque thématique, de recueillir l'avis des participants sur les atouts et faiblesses du territoire ainsi que les actions à mener dans le cadre du PLPDMA. Plus de 100 propositions recueillies permettront d'alimenter le PLPDMA.

3.1.2 Compostage et lombricompostage

Les livraisons de composteurs et lombricomposteurs se sont poursuivies en 2021 avec 425 composteurs livrés en individuels (+61% par rapport à 2020) pour des particuliers habitants en pavillon, sur des sites de compostage partagé : pied d'immeuble, jardins partagés, composteur de quartier (Pour 39 sites) et sur des sites en établissement : école, centre de loisirs... (Pour 18 sites). 237 lombricomposteurs individuels pour des particuliers habitants en appartement ont également été livrés.



Graphique 4 : Nombre de composteurs distribués, Source : Plaine Commune



Graphique 5 : Nombre de lombricomposteurs distribués, Source : Plaine Commune

En 2021, afin d'améliorer notre accompagnement au compostage, des ateliers ont été mis en place. L'objectif de ces ateliers gratuits est de transmettre aux habitants toutes les bonnes connaissances et compétences sur le compostage afin de les rendre autonomes.

Pour cela, les ateliers ont été organisés et planifiés les mercredis et samedis sur l'ensemble du territoire en partenariat avec 3 structures :

- La Réserve écologique à Epinay sur Seine
- La Maison de l'écologie à Saint-Denis
- Et l'ATLAS à Saint-Ouen

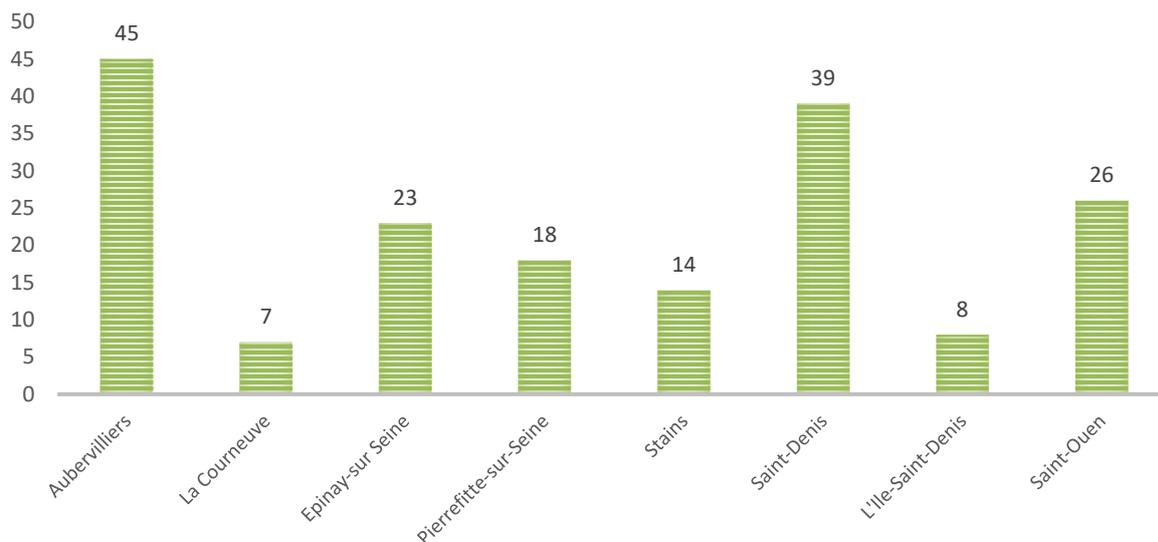
Au total, 5 ateliers compostage et 6 ateliers lombricompostage ont pu être programmés et 51 personnes ont assisté à ces ateliers.

En 2021, les actions de sensibilisation vis-à-vis du jeune et du grand public ont pu reprendre malgré une situation sanitaire encore difficile.

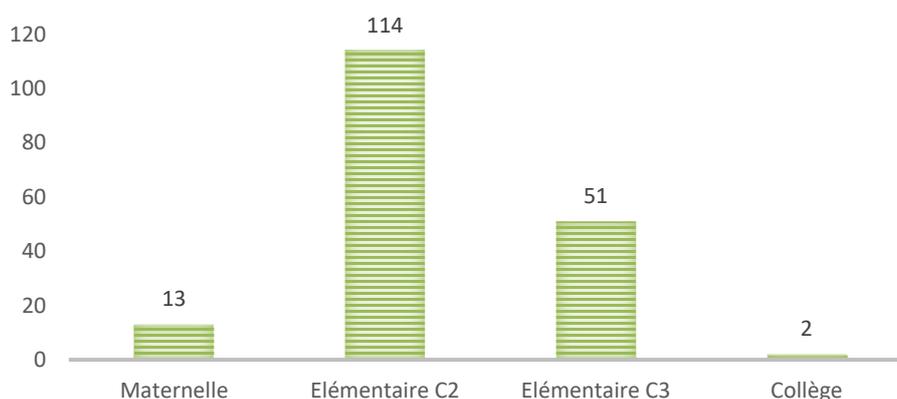
3.1.3 La sensibilisation du jeune public



En 2021, une meilleure connaissance de l'existence des ateliers de sensibilisation par les enseignants a fait augmenter le nombre de demandes de manière importante avec 500 demandes déposées. Sur ces 500 demandes, 180 animations (contre 90 en 2020) ont pu être réalisées sur 43 établissements scolaires. Les 2/3 de ces animations ont été réalisées auprès des élèves de cycle 2 (CP/CE1/CE2).



Graphique 6 : Nombre de classes sensibilisées par commune, Source : Pik, Pik



Graphique 7 : Nombre de sensibilisations par niveau, Source : Pik Pik

Suite à une enquête de satisfaction réalisée auprès des enseignants, on note que ces derniers sont globalement très satisfaits des animations qui sont proposées. Cependant, des pistes d'amélioration ont été suggérées afin de simplifier la gestion des demandes entrantes, d'améliorer le format et le contenu de l'animation pour l'année 2022 (Exemples : utilisation plus importante de supports numériques, visite de centre de tri ou déchèterie, formation du personnel encadrant ...).

Bilan du projet artistique en milieu scolaire

Le prestataire retenu, Rafu-Production, a pu accompagner 4 classes sur ce projet sur 2 écoles élémentaires de la Courneuve. Le projet a abouti à la réalisation de 10 vidéos sur des thématiques variées : le tri, le réemploi, le compostage, les incivilités etc. Elles ont été diffusées sur le site Internet de Plaine Commune et ses réseaux sociaux lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre 2021.



3.1.4 La sensibilisation du grand public

En 2021, malgré des conditions sanitaires défavorables, les sensibilisations du grand public au tri ont pu reprendre. Près de 22 400 foyers ont pu être sensibilisés au tri chez eux. Une grande partie de ces sensibilisations a été financée par le SYCTOM dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Concernant la tenue des stands permettant de sensibiliser la population, seuls 17 stands ont été tenus en 2021. En effet, beaucoup de fêtes ont été annulées suite à l'épidémie de Covid-19.

	Nombre de foyers sensibilisés	Nombre de stands tenus
Aubervilliers	1 755	-
La Courneuve	2 091	-
Épinay-sur-Seine	909	2
L'Île-Saint-Denis	738	1
Pierrefitte-sur-Seine	1 108	3
Saint-Denis	7 151	7
Saint-Ouen-sur-Seine	373	-
Stains	7 530	3
Villetaneuse	700	1
Plaine Commune	22 355	17

Tableau 11 : Nombre de stands et foyers sensibilisés, Source : Pik Pik

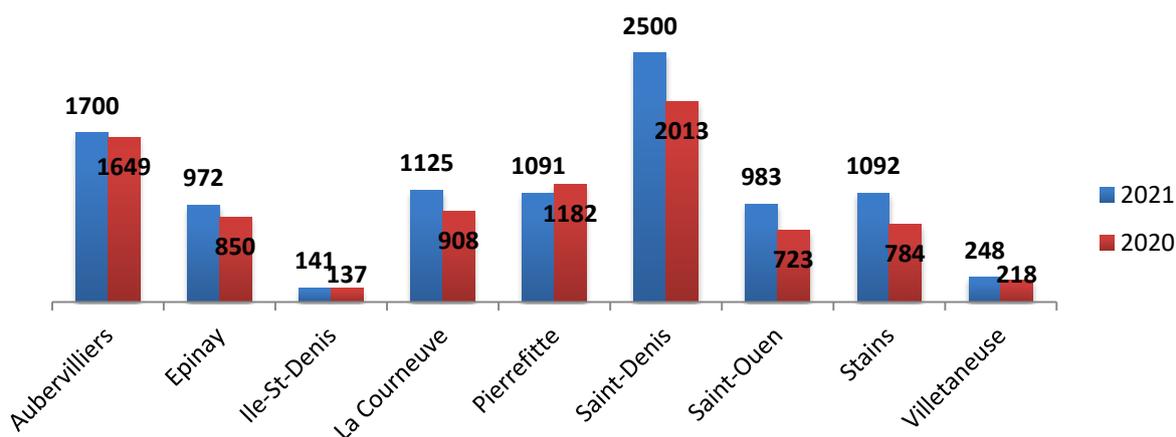
3.2 Bilan de la pré-collecte

3.2.1 La livraison et la maintenance des bacs

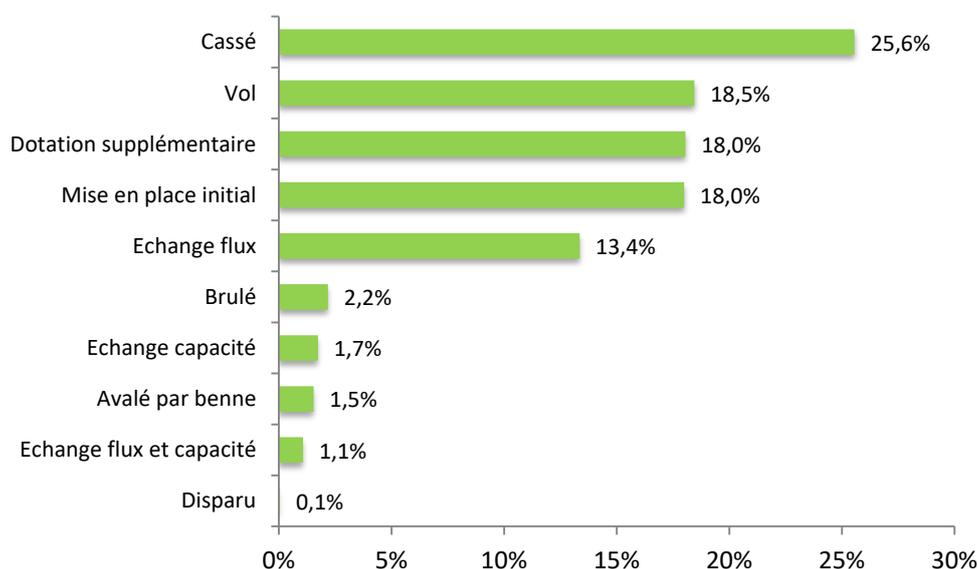
Au 31 décembre 2021, on compte 141 484 bacs sur le territoire.



9 852 bacs ont été livrés par le prestataire CONTENUR dont 1 176 à des professionnels et 8 676 aux particuliers, soit une évolution de 16,4 % par rapport à 2020. Dans le même temps, CONTENUR a retiré 8 421 bacs (bac cassé, avalé, brûlé, échangé ou retrait simple).



Graphique 8 : Nombre de bacs livrés par ville, Source : CONTENUR



Graphique 9 : Motifs de livraison des bacs, Source : CONTENUR

47,8 % des bacs livrés font suite à un incident (bac volé, brûlé, cassé, avalé, disparu) et 36 % sont des demandes en dotation supplémentaire ou des premières demandes.

Enfin, les opérations de maintenance des bacs ont connu une baisse de 17,5 %. Elles ont plus particulièrement concerné des réparations de clips de fixation pour 41 % et de couvercle pour 21 %.

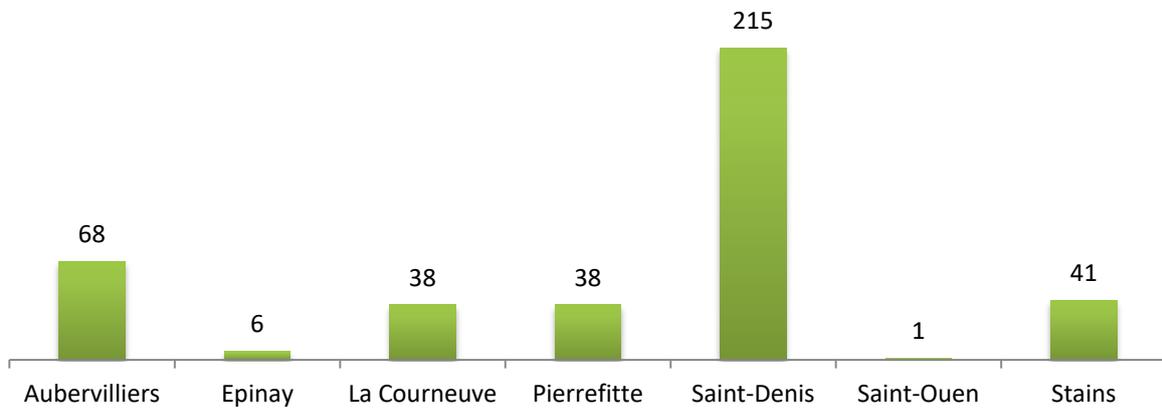
Un enjeu important du prochain marché de pré-collecte sera de réduire la quantité de bacs cassés.

Pour ce qui concerne la gestion des bacs effectuée en régie par Plaine Commune, on observe que 477 livraisons de bacs ont été effectués dont 44 prêts ; 306 bacs ont été retirés ; 7 ont fait l'objet de réparations et 4 ont été remplacés. Il s'agit là d'un appoint au prestataire qui trouve sa place dans la réactivité de certaines situations spécifiques.

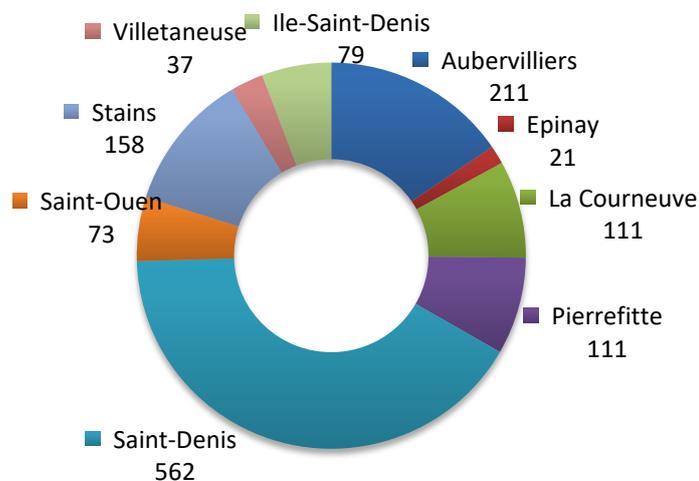
3.2.2 La livraison et la maintenance des PAV*



Sur l'année 2021, ce sont 407 interventions qui ont été effectuées sur les points d'apports volontaires aériens, semi-enterrés et enterrés déployés sur le territoire, soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2020, dont plus de la moitié à Saint-Denis qui représente 42 % du parc total de PAV.



Graphique 10 : Nombre d'interventions réalisées par ville, Source : CONTENUR



Graphique 11 : Nombre de colonnes par ville

3.3 Bilan de la collecte



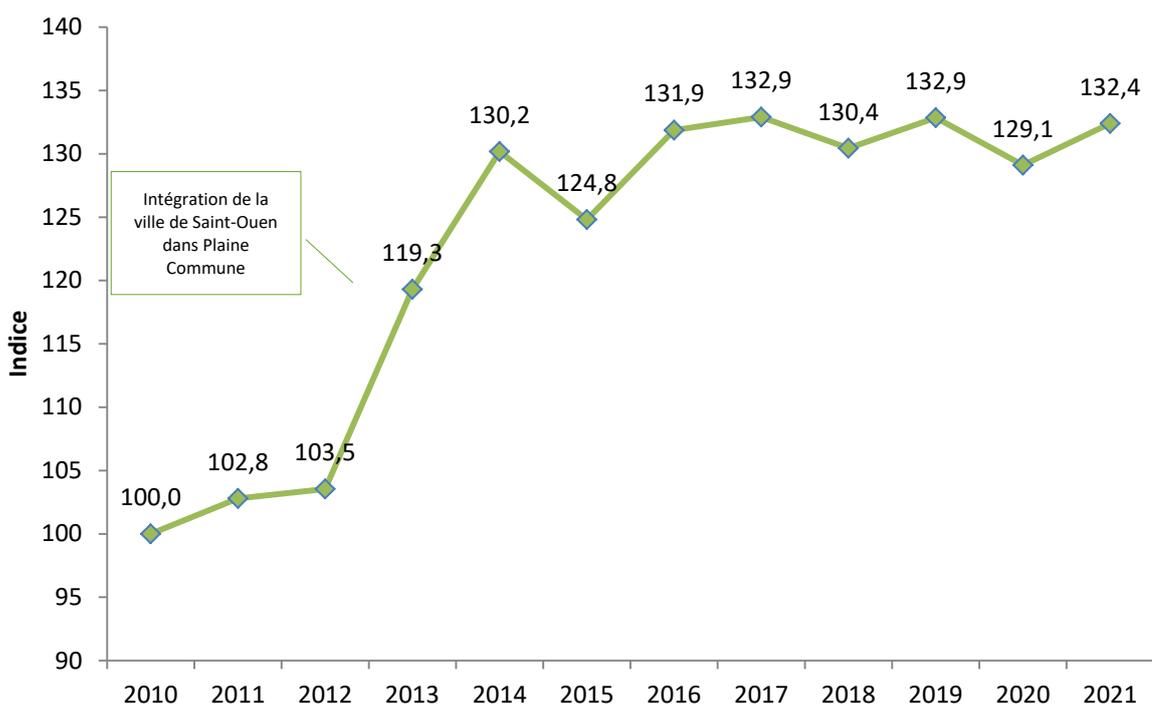
La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC*) définit de nouveaux objectifs à atteindre pour 2030 par rapport à 2010 : -15% de déchets ménagers par habitant.

L'indice de réduction des déchets calculé en « base 100 », présenté ci-dessous, est un indicateur qui permet de suivre l'évolution des quantités de DMA* par rapport à une donnée de référence en 2010. Il mesure ainsi les résultats des collectivités au regard des objectifs réglementaires cités précédemment.

Mode de calcul de l'indice : l'indice est calculé en multipliant le tonnage de l'année concernée par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010.

Mode de lecture de l'indice : si l'indice est de 105 l'année n+1, n étant l'année de référence en 2010, cela signifie qu'entre l'année 2010 et l'année n+1, la quantité de déchets a augmenté de 5 %. Si l'indice est de 98 l'année n+2, cela signifie que la quantité de déchets a diminué de 2 % entre l'année 2010 et l'année n+2.

3.3.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010



Graphique 12 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010

Le graphique suivant présente cet indice à périmètre constant, à savoir après l'arrivée de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine.



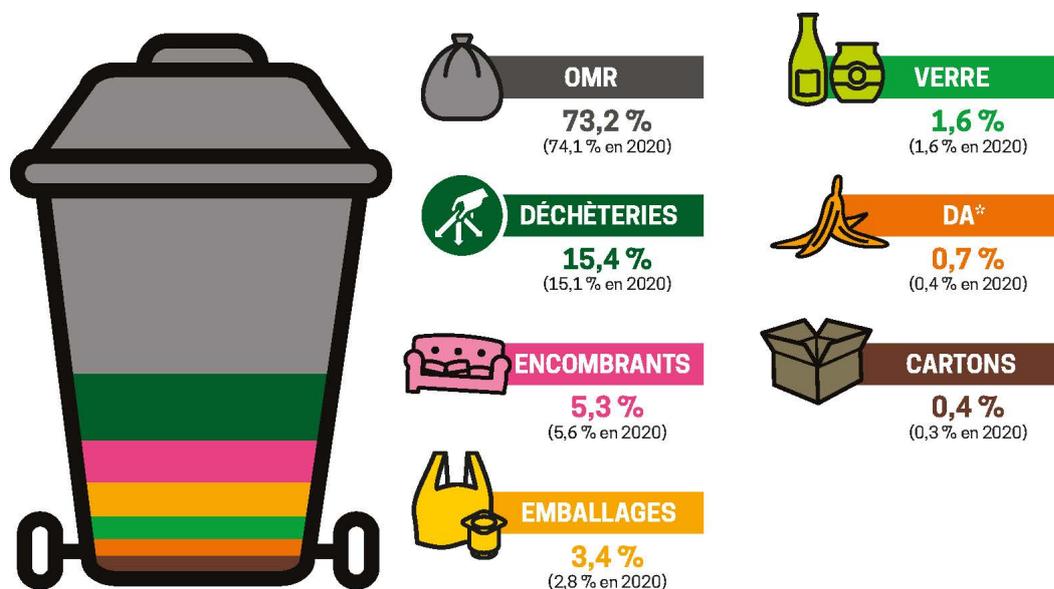
Graphique 13 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant

A périmètre constant depuis l'intégration de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine, les quantités de déchets ont progressé de 11% % alors que la population a augmenté de 8,8 % sur cette même période.

3.3.2 Performance de collecte

En 2021, **211 071 tonnes de DMA*** ont été collectés, soit une hausse de 2,5 %. Cette progression est liée aux ordures ménagères (+1%) qui représentent près des ¾ des déchets collectés.

► Part des déchets dans les DMA* en 2021



	Poids en tonnes 2020	Poids en tonnes 2021	Evolution 2020/2021	Poids par habitant 2020 kg/habitant	Poids par habitant 2021 kg/habitant	Evolution 2020/2021	Part 2021 dans les DMA
Déchets courants							
Emballages	5 821	7 304	25,5%	13,3	16,5	23,8%	3,5%
Verre	3 269	3 320	1,6%	7,5	7,5	0,2%	1,6%
Cartons	541	819	51,4%	1,2	1,8	49,4%	0,4%
Déchets alimentaires	903	1 381	52,9%	2,1	3,1	50,9%	0,7%
Ordures ménagères	152 919	154 487	1,0%	349,6	348,6	-0,3%	73,2%
Total OMA*	163 453	167 311	2,4%	373,7	377,5	1,0%	79,3%
Déchets occasionnels							
Encombrants	11 473	11 103	-3,2%	26,2	25,1	-4,5%	5,3%
Déchets des déchèteries	30 897	32 657	5,7%	70,6	73,7	4,3%	15,5%
Total DMA*	205 823	211 071	2,5%	470,5	476,3	1,2%	100,0%

¹Les données 2020 ont été modifiées pour comparer des périmètres identiques

Tableau 12 : Synthèse des tonnages collectés par flux de déchets



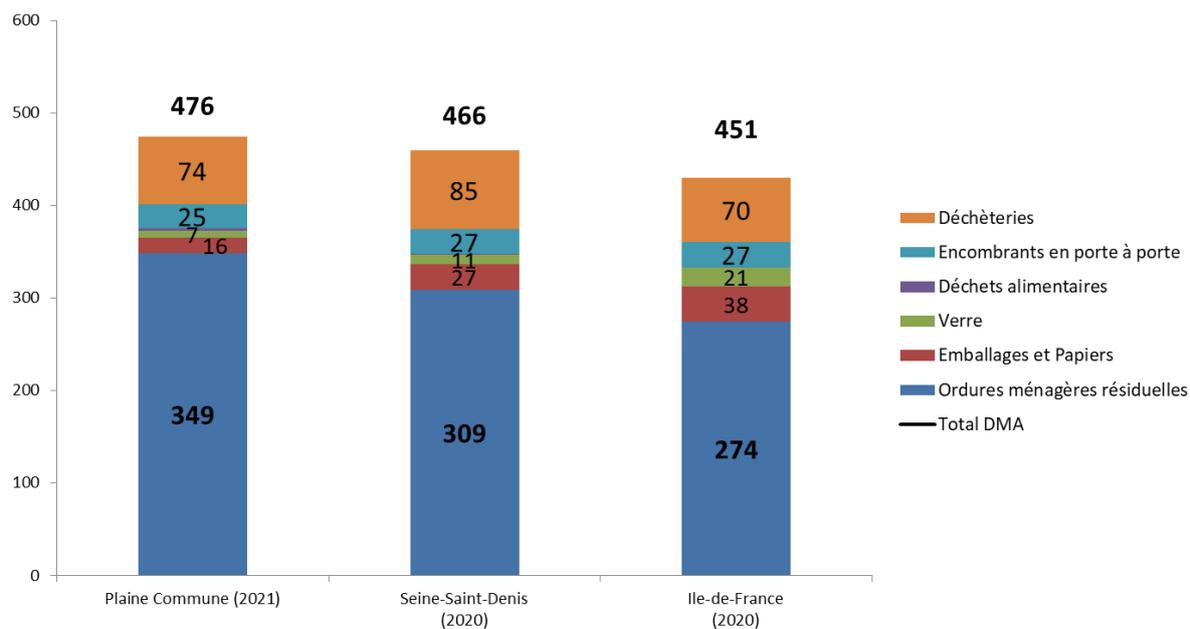
Les emballages représentent 7 304 tonnes de déchets, dont 978 collectés en point d'apport volontaire, 6 002 au porte-à-porte et 324 issus de la collecte pneumatique.



Les ordures ménagères représentent quant à elles, 154 487 tonnes, dont 10 620 en points d'apport volontaire et 142 778 au porte-à-porte, 1 089 tonnes sont collectées en pneumatique.



Le verre représente 3 320 tonnes dont 975 au porte-à-porte et 2 345 en apport volontaire.



Graphique 14 : Comparaison des ratios en kg/habitant/an de production de déchets

Sources :

Seine-Saint-Denis / Ile-de-France : ORDIF « *Les déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France - Données 2020* »

France : ADEME « *La collecte des déchets par le service public en France - Résultats clés 2019* »

Le graphique montre les marges de progrès qu'il est encore possible de réaliser, aussi bien concernant la prévention des déchets que le tri des déchets générés.

[Cf. annexe 1 : évolution des tonnages collectés et ratios depuis 2012 p.75]

Focus sur les déchèteries

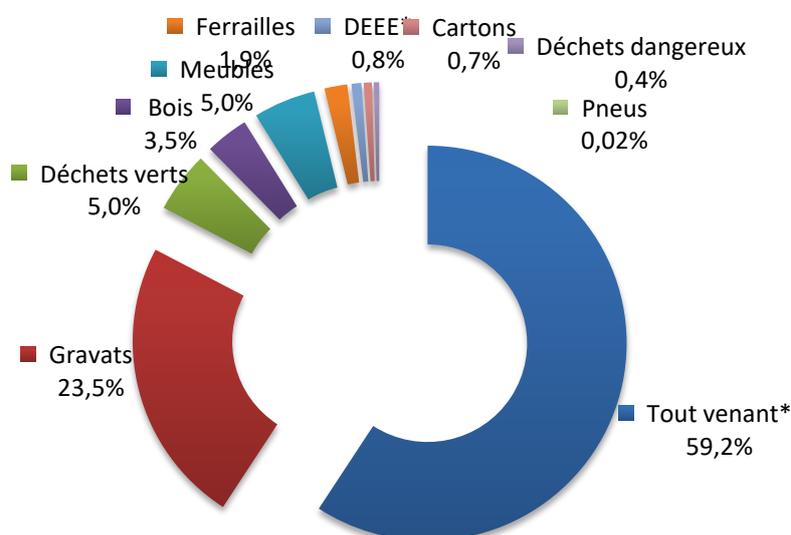


En 2021, on compte en moyenne 147 720 habitants par déchèterie pour 50 036 visites réparties de la manière suivante :

- 14 921 à la déchèterie située à Aubervilliers
- 18 278 à la déchèterie située à Epinay-Sur-Seine
- 16 837 à la déchèterie située à Pierrefitte-sur-Seine

Les déchèteries ont connu une hausse de fréquentation de 17 % après une année 2020 marquée par leur fermeture durant 2 mois lors de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Près des 2/3 des déchets apportés par les habitants sont des déchets « tout venant » *. Un enjeu consiste à séparer une partie du « tout venant » afin de permettre plus de valorisation matière. Les gravats représentent ¼ des apports en déchèterie.



Graphique 15 : part des déchets des déchèteries par typologie de déchets

	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Evolution 2020/2021
Tout venant*	18425	19333	4,9%
Gravats	7547	7673	1,7%
Meubles	1632	1 648	1,0%
Végétaux	1149	1625	41,4%
Bois	1016	1148	13,0%
Métaux	509	605	18,9%
DEEE*	235	263	11,9%
Cartons	210	215	2,4%
Toxiques	166	141	-15,1%
Pneus	7,6	5,8	-23,7%
Total déchèteries	30 897	32 657	5,7%

Tableau 13 : tonnage des différents types de déchets en déchèterie

3.3.3 Bilan de l'expérimentation des déchets alimentaires



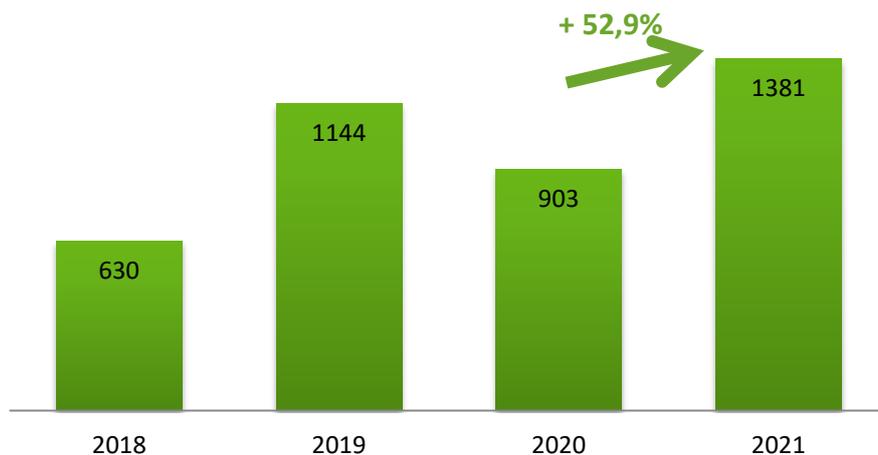
Au 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC* généralise le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs : ménagers et non-ménagers.

3.3.3.1 Bilan de la collecte des gros producteurs

En 2020, le dispositif avait été déployé sur l'ensemble des écoles de Saint-Ouen-sur-Seine et d'Epinais-sur-Seine, ce qui avait permis d'augmenter le nombre d'établissements participants inscrits de 117 en 2019 à 166 en 2020 (+41,9 %). En 2021, on dénombre 157 participants inscrits (-5,4 % par rapport à 2020).

Les trois quarts des participants sont des écoles, collèges et lycées du territoire. Les 22% restants sont composés de restaurants d'entreprises, de restaurants commerciaux, de commerçants, de traiteurs, etc. Enfin, les marchés forains d'Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis et Stains représentent 3% des producteurs inscrits.

Depuis le lancement de l'expérimentation, ce sont 4 058 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectées par le prestataire du SYCTOM* avec une hausse marquée de 52,9 % des tonnages collectés entre 2020 et 2021. La reprise progressive des activités suite à la crise sanitaire a été un facteur favorisant l'augmentation des tonnages collectés en 2021 par rapport à 2020.



Graphique 16 : Evolution des tonnages annuels, Données SYCTOM

3.3.3.2 Bilan de l'expérimentation sur le quartier du Clos Saint-Lazare à Stains

Depuis octobre 2021, 66% des ménages ont été équipés de bioseaux et de sacs de 8L biodégradables.

La dernière phase de déploiement du dispositif a été réalisée en octobre 2021. Dès lors, 29 PAV ont été mis en place permettant de récolter les tonnages de tous les habitants du quartier, ainsi que ceux de 7 producteurs non-ménagers. Depuis octobre 2021, 66% des ménages ont été équipés de bioseaux et sacs biodégradables.

Il est constaté environ 7% de refus de tri* en moyenne.

En 2021, ce sont 31,8 tonnes de déchets qui ont été collectés auprès des ménages et 25,4 tonnes auprès des professionnels, soit un total de 57,2 tonnes.

3.3.4 Bilan des déchets sur l'espace public

Les Directions Territoriales ont collecté un volume de déchets plus important sur l'espace public (+15,5 %), tandis que les prestataires, notamment Derichebourg (prestation de nettoyage) et VDF (collecte des dépôts sauvages), voient leurs collectes diminuer de près de 11 %.

	Poids en tonnes 2020	Poids en tonnes 2021	Evolution 2020/2021	Poids par habitant 2020 kg/habitant	Poids par habitant 2021 kg/habitant	Evolution 2020/2021
Prestataires	12 244	10 909	-10,9%	28,0	24,6	-12,1%
Directions Territoriales	21 029	24 279	15,5%	48,1	54,8	14,0%
Total déchets de voirie	33 273	35 188	5,8%	76,1	79,4	4,4%

Tableau 14 : Synthèse des tonnages collectés sur l'espace public

3.4 Bilan du traitement des déchets

3.4.1 Performance de tri des emballages

Lorsque les bennes arrivent au centre de tri, un premier contrôle de la qualité de l'apport est réalisé au moment du vidage au sol de la benne.

Si la quantité de déchets indésirables est trop importante, l'ensemble des déchets de la benne est « déclassé » puis orienté vers le centre d'incinération au lieu d'être trié sur la chaîne de tri. C'est la raison pour laquelle, les agents du collecteur refusent certains bacs lorsqu'ils constatent trop d'erreur de tri dans le bac.

Si la quantité de déchets indésirables est acceptable, les emballages sont orientés vers la chaîne de tri pour être triés. Ce dispositif permet de retirer les derniers indésirables appelés les « refus de tri ».

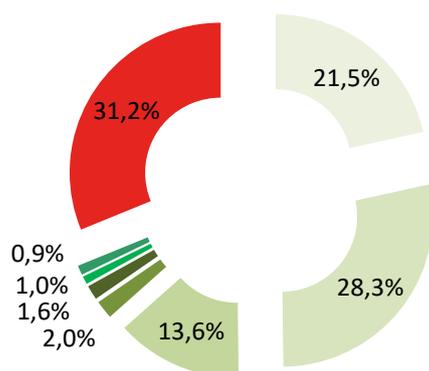


Les caractérisations effectuées par le SYCTOM donnent un aperçu de la qualité de la collecte sélective. Cette caractérisation est effectuée par échantillonnage annuel au prorata de la population du territoire.

65 échantillons ont ainsi été caractérisés en 2021. Les soutiens versés par le SYCTOM sont calculés sur la base de ces résultats.

X
31,2 % de la collecte sélective n'est pas conforme aux consignes de tri et n'est pas trié,

soit une hausse de 1,4 point par rapport à 2020.



✓
68,8 % de la collecte sélective est conforme aux consignes de tri, contre

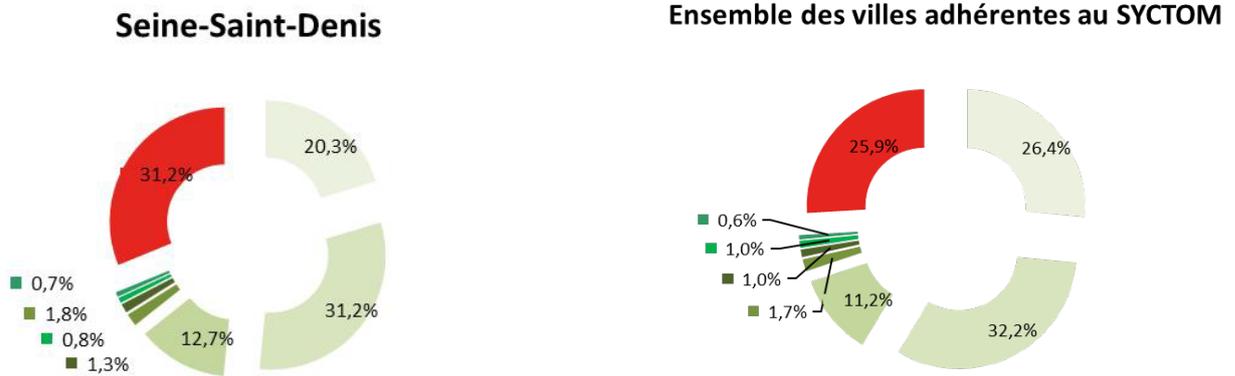
74,1% pour l'ensemble du territoire du SYCTOM et

68,8 % pour la Seine-Saint-Denis

Graphique 17 : Caractérisations de la collecte sélective de Plaine Commune, source : SYCTOM, 2021

[Cf. annexe 2 : performance de tri détaillée, p.76]

En comparaison :



Graphique 18 : Caractérisations de la collecte sélective ailleurs, source : SYCTOM, 2021

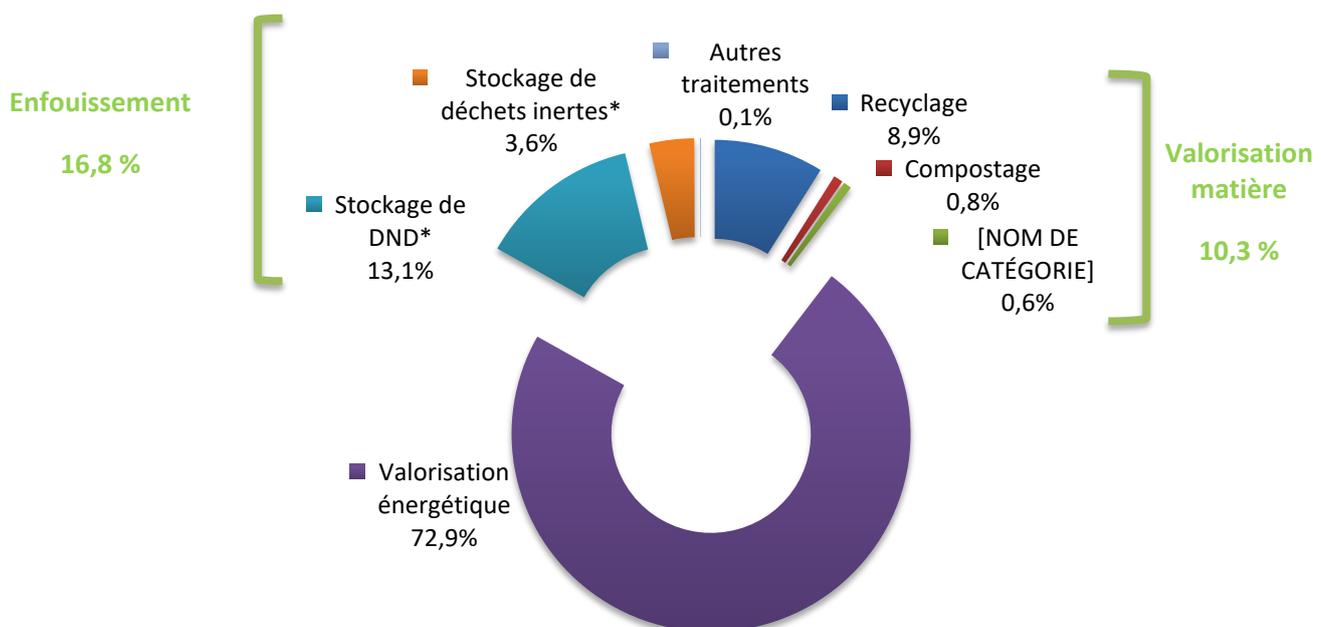
3.4.2 Bilan de la valorisation des déchets



La LTECV* fixe un objectif de valorisation matière (recyclage, compostage ou méthanisation) : 55 % des déchets non dangereux non inertes* en 2020 **et 65 % en 2025**.

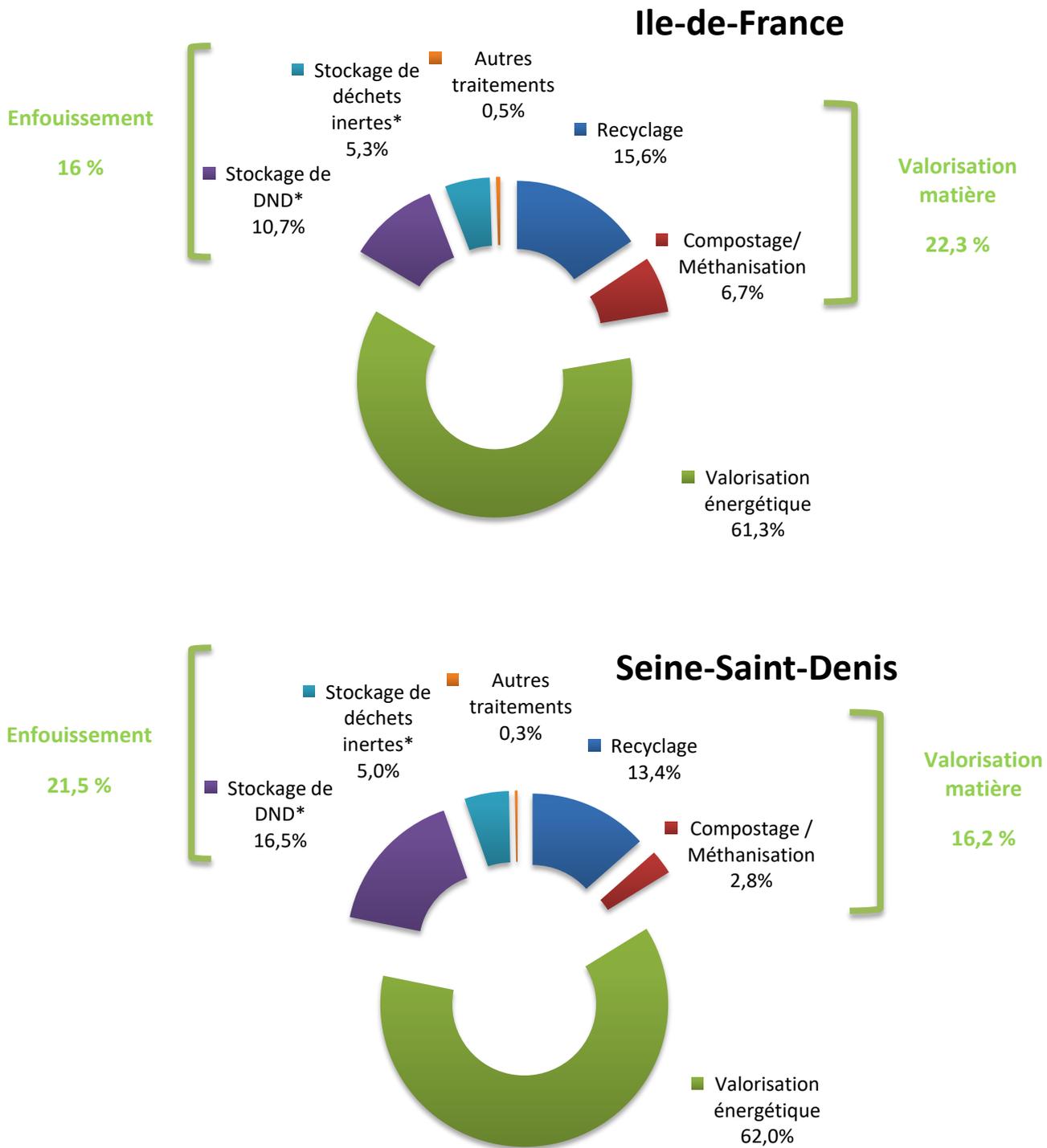
En 2021, 72,9 % des déchets traités par Plaine Commune sont incinérés et la part de valorisation matière est de 10,3%.

La relance de la collecte sélective ainsi que les politiques de sensibilisation au tri ont pour objectif de diminuer la part incinérée pour augmenter la part de valorisation matière (centres de tri, compostage et méthanisation), et ainsi atteindre les objectifs fixés par la LTECV* de 2015.



Graphique 19 : Répartition des déchets par type de traitement à Plaine Commune, Source : Plaine Commune

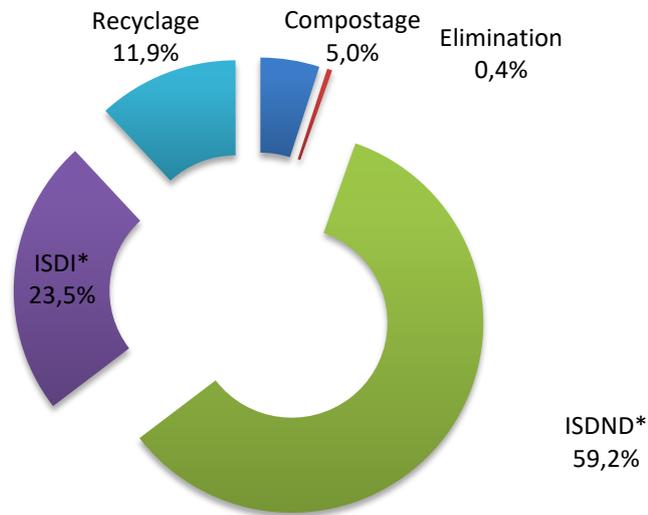
En comparaison :



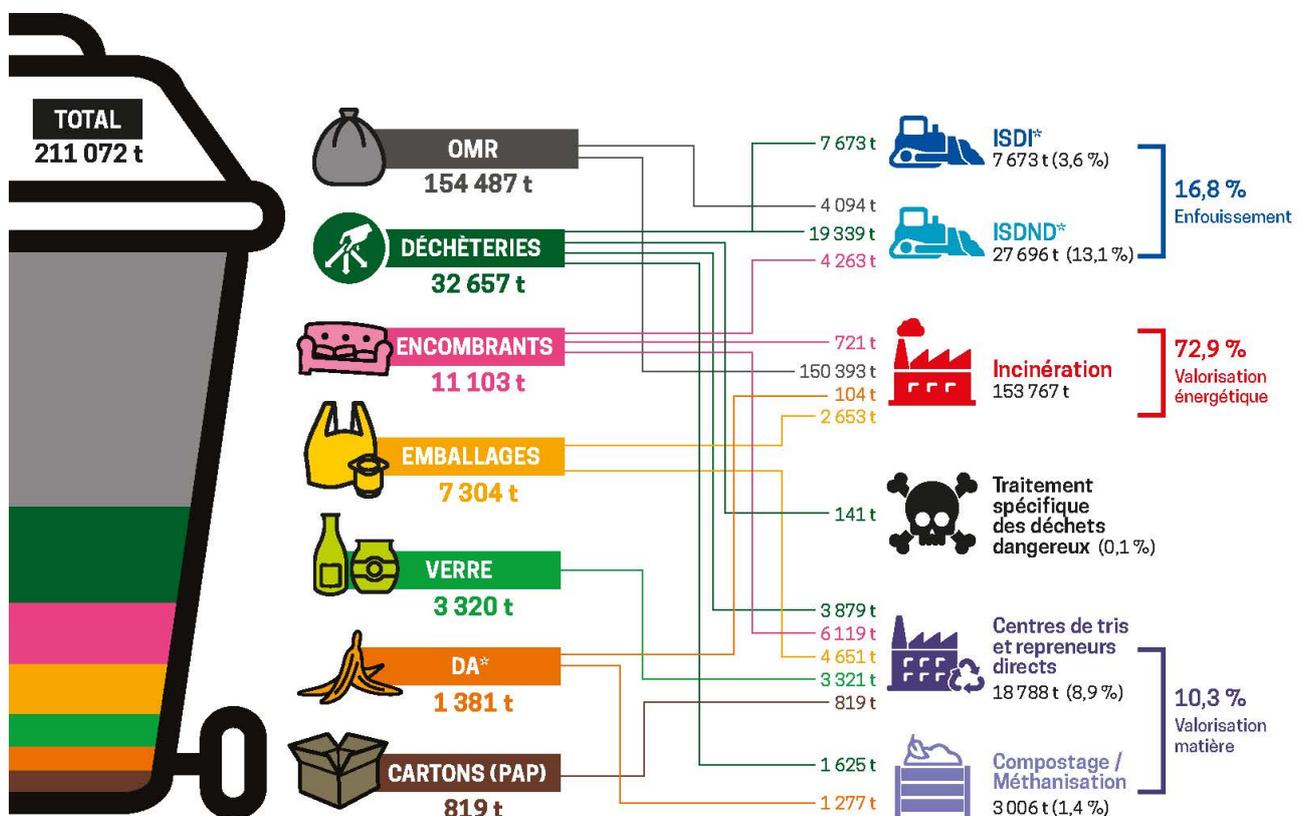
Graphique 20 : Répartition des déchets par type de traitement ailleurs, Source : ORDIF

Focus sur les déchèteries

Près des 2/3 des déchets des déchèteries sont enfouis.



Graphique 21 : Répartition des déchets des déchèteries par type de traitement, Source : Plaine Commune



Graphique 22 : Devenir des déchets de Plaine Commune, Source : Plaine Commune

3.5 Budget, coût du service et financement

3.5.1 Le coût aidé du service public

Pour conduire l'analyse des coûts du service, c'est principalement le coût aidé qui est utilisé. Ce coût présente en effet l'intérêt de restituer le **besoin de financement de la collectivité** (l'ensemble des produits perçus ayant été déduits) et de mesurer l'incidence des produits sur les charges.

[Cf. annexe 3 : matrice des coûts 2021 p.77]

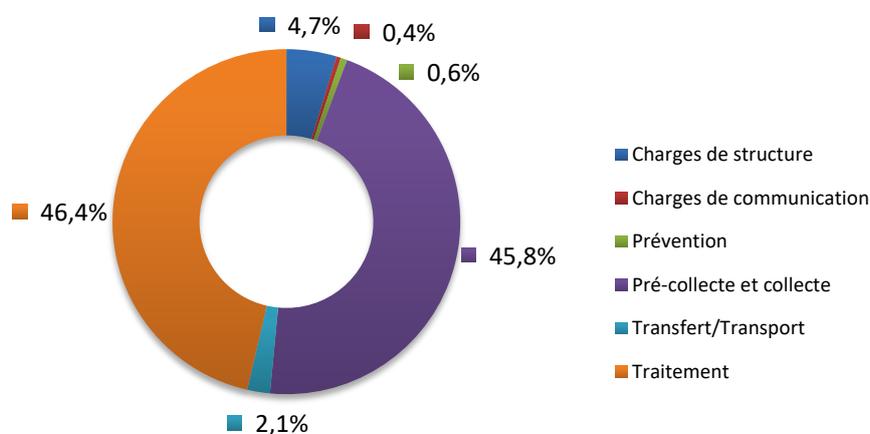
Le coût du service public (Charges - produits) s'établit à 57 820 530 €, soit une hausse de 7,6 % par rapport à 2020.

Les postes de charges

Le traitement représente le premier poste de charges (46,4 %), le 2^{ème} poste de charges concerne la pré-collecte et la collecte (45,8%).

On observe une hausse générale des charges brutes de 7,4 % entre 2020 et 2021, tous les postes sont concernés par cette tendance. En particulier les charges de structure (+ 12,4 %), les charges de communication (+17,3%) et la prévention (+18,8 %) qui a fait l'objet de plusieurs actions significatives au cours de l'année (cf. supra).

La nature des charges au titre de l'année 2021 se décomposent de la manière suivante :



Graphique 22 : Postes de charges, Source : Plaine Commune

Focus sur la contribution au SYCTOM (charges de traitement)

Après 6 années de stabilité, les tarifs de la redevance des ordures ménagères et objets encombrants et la part population ont augmenté et sont passés en 2021 de :

- 94 à 100 €/tonne pour les ordures ménagères et les encombrants (+6,4 %)
- et de :
- 5,6 à 6 €/habitant pour ce qui concerne la part population (+7,1%)

Les tonnages d'emballages et de papiers en mélange qui étaient facturés jusqu'à 30€/tonne selon les performances de tri en 2020, ont été facturés 16 €/t en 2021 permettant ainsi au SYCTOM de

maintenir une tarification incitative en faveur du développement du tri et de la collecte sélective des flux destinés à une valorisation matière.

Par ailleurs, le SYCTOM* a créé une nouvelle tarification d'anomalies de tri (« refus de tri » *) de la collecte sélective (emballages) de 136€/t afin de renforcer l'incitation à la performance sur le geste de tri. Ce tarif des « refus de tri » *correspond aux coûts de tri, de transfert et d'incinération de ces déchets qui n'auraient normalement pas dû aller sur la chaîne de tri.

Les tarifs des biodéchets ont quant à eux été maintenus.

Détail des charges :

	€ arrondis	Evolution 2020/2021	€/habitant	€/tonne
Charges de structure	2 594 360 €	12,4%	5,9	10,5
Charges de communication	229 689 €	17,3%	0,5	0,9
Charges techniques	52 838 560 €	7,7%	119,2	214,2
• Prévention	340 937 €	18,8%	0,8	1,4
• Pré-collecte et collecte	25 505 037 €	6,4%	57,6	103,6
• Transfert	1 177 835 €	2,0%	2,7	4,8
• Traitement	25 814 752 €	9,1%	58,3	104,8
Total charges HT = Coûts complets	55 662 609 €	7,9%	125,6	226
TVA acquittée	3 014 647 €	-0,6%	6,8	12,2
Total charges TTC	58 677 256 €	7,4%	132,4	238,3

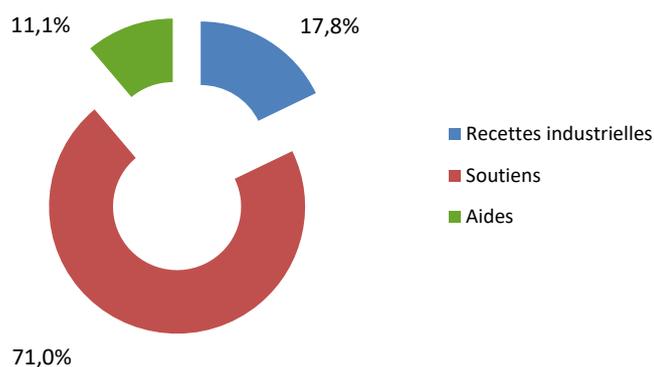
Le montant des charges TTC est de 132,4 € par habitant. Cela ne comprend pas la totalité des charges de structure. En effet, ce montant ne prend en compte que les charges de structures directement affectées à la gestion des déchets. Certaines collectivités ont fait le choix d'introduire un prorata correspondant aux services supports (comptabilité, informatique...).

Les produits issus de l'activité (hors TEOM* et RS*)

Le geste de tri des habitants à domicile (emballages, cartons et verre), sur la voie publique (en point d'apport volontaire) et en déchèteries permettent de vendre des matériaux (**recettes industrielles**) et de bénéficier des **soutiens** des éco-organismes. Les produits comprennent également les **aides reçues** des pouvoirs publics.

Concernant les produits, près des ¾ des produits sont issus des soutiens. Il est à noter que les recettes industrielles ont connu une forte évolution en 2021 (+ 83,8 %).

La nature des produits de Plaine Commune se répartissent comme suit :



Graphique 23 : Postes des produits, Source : Plaine Commune

En détail :	€ arrondis	Evolution 2020/2021	€/habitant	€/tonne
Recettes industrielles	152 583 €	83,8%	0,3	0,6
Soutiens	608 683 €	-10,3%	1,4	2,5
Aides	95 460 €	-13,2%	0,2	0,4
Total produits	856 726 €	-1,7%	1,9	3,5

Coût du service public = Coût aidé TTC (charges – produits)	57 820 530 €	7,6%	130,5	234,8
---	---------------------	-------------	--------------	--------------

Le coût du service public correspondant au coût résiduel à la charge de Plaine Commune et donc au besoin de financement qui s'élève à 57 820 530 €, soit 130,5 €TTC / habitant (123 € TTC/ habitant en 2020, + 5,7 % d'évolution).

Les produits (hors TEOM* et RS*) couvrent 1,46 % des charges TTC.

Les financements (contributions des usagers)

Le financement du service public est assuré par :

- la TEOM* ;
- la redevance spéciale*.

TEOM	59 088 727 €	7,8%	133,3	239,6
Redevance spéciale	2 718 873 €	- 5,2%	6,1	11

Total - Contributions au financement du service	61 807 600 €	7,1%	139,5	250,6
--	---------------------	-------------	--------------	--------------

Le montant des contributions couvre le coût du service public :

- Ecart entre coût et financement en € : + 3 987 070 €

Cet écart permet de couvrir les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous et qui ne sont pas intégrées dans le coût du service.

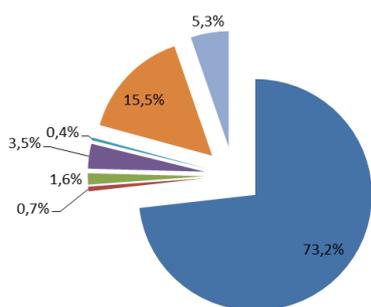
3.5.2 Décomposition des coûts aidés par flux

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Déchets alimentaires	Verre	Encombrants (PAP)	Déchets des déchèteries	Cartons des professionnels (PAP)	Déchets de l'espace public	Total coût
Coût TTC / habitant	89,3 €	4,3 €	0,02 €	1,6 €	6,4 €	10,9 €	1,5 €	16,5 €	130,5 €
Coût TTC / tonne	256,1 €	261,4 €	5,8 €	211 €	254,2 €	147,9 €	798,7 €	208,2 €	234,8 €

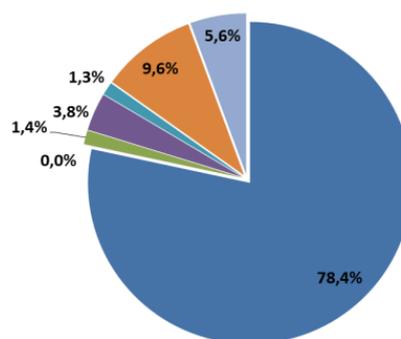
[Cf. annexe 4 : Coût du service public détaillé par flux, p. 78]

La densité des déchets et l'optimisation du service sont les 2 facteurs principaux des écarts de coûts constatés entre flux. En atteste la comparaison ci-dessous entre la représentation des tonnages et celle des coûts.

Répartition des tonnages par type de déchets
(hors déchets de la collectivité)



Répartition du coût par type de déchets
(hors déchets de la collectivité)



■ Ordures ménagères résiduelles ■ Déchets alimentaires ■ Verre
■ Emballages ■ Cartons ■ Déchèteries
■ Encombrants

Graphique 24 : Répartition des tonnages et des coûts, Source : Plaine Commune

3.5.3 La répartition des dépenses d'investissements et de fonctionnement

En 2021, les investissements ont progressé de 32,4 %.

	Dépenses (TTC)
Renouvellement véhicules et matériels	813 661 €
Achat colonnes aériennes et enterrées	936 156 €
Achat bacs neufs	700 653 €
Travaux sur le quai de transfert	22 917 €
Travaux sur les déchèteries	82 913 €
Entretien du réseau de collecte pneumatique	16 126 €
Total	2 572 425 €

Les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de + 7,4 % entre 2020 et 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Dépenses TTC	52 227 159 €	52 579 569 €	54 452 578 €	54 609 446 €	58 677 256 €	+ 7,4 %

Tableau 15 : Evolution des dépenses de fonctionnement

3.6 La relation avec les usagers



Le centre d'appels « Allo Agglo » a fêté ses 10 ans d'existence en 2017. Ce service aux usagers mis en place à Plaine Commune est toujours plus sollicité d'année en année comme le confirme les chiffres ci-dessous :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
16 708	16 741	20 018	20 209	26 562	32 548 ¹	27 095	27 880	27 747	25 250 ²	27 985

Tableau 16 : Nombre de demandes habitants

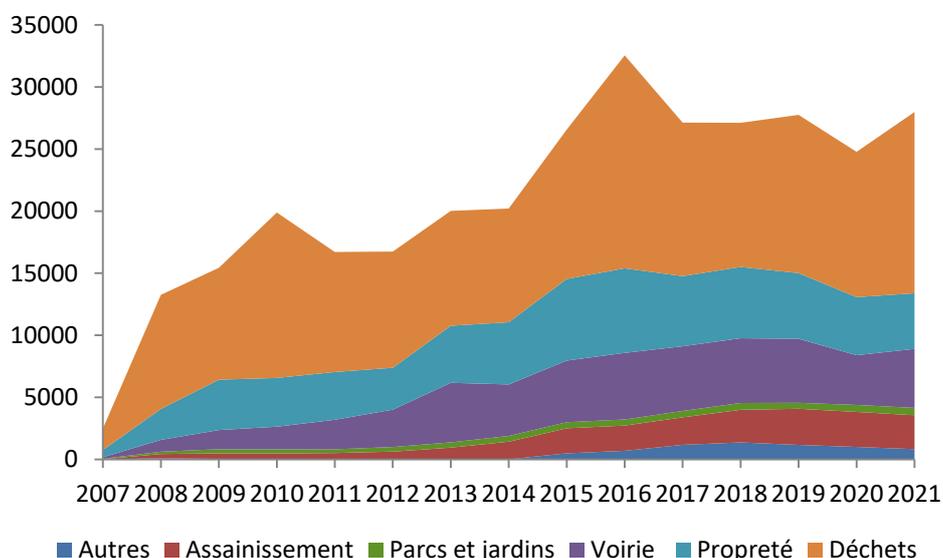
1 année de démarrage du nouveau marché de collecte suscitant plus de demandes

2 baisse significative liée à l'épidémie Covid-19

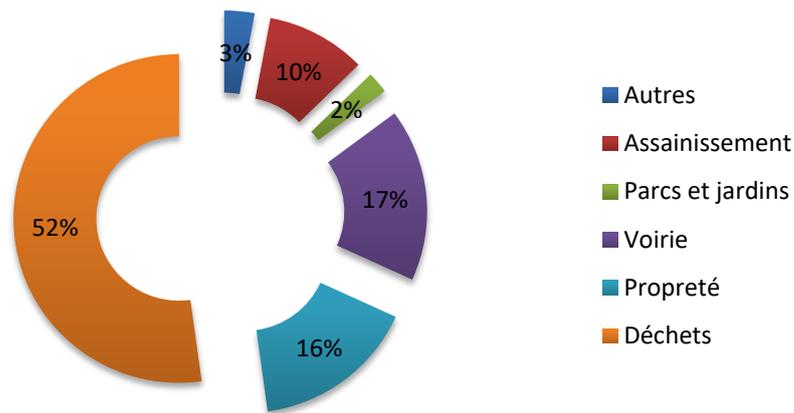
La majorité des sollicitations adressées au centre d'appels portent sur les déchets ménagers, en particulier des demandes de dotations ou de remplacement de bacs à ordures ménagères, des demandes d'information sur les modalités et horaires des collectes, des déchèteries, ou des défauts de collecte.

Le reste des sollicitations concernent principalement des problématiques liées à la voirie ou la propreté de l'espace public.

Par rapport à l'année précédente l'essentiel de la hausse des demandes constatée en 2021 concerne les demandes de bacs. En effet, l'épidémie de Covid-19 en 2020 a impacté le nombre de demandes de bacs.

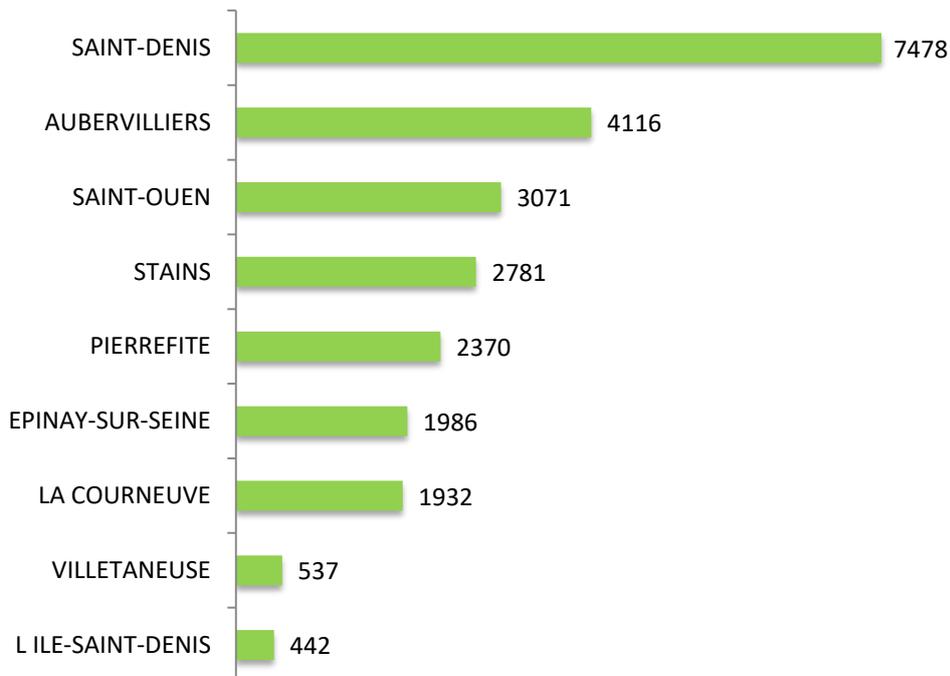


Graphique 24 : Evolution du nombre de demandes par thématique



Graphique 25 : Répartition des demandes par thématique

Ces demandes sont plus particulièrement localisées sur la ville de Saint-Denis.



Graphique 26 : Nombre de demandes par ville, Source : Allo Agglo



L'application BienVu n'ayant été lancée que le 1^{er} décembre 2021, un premier bilan consolidé sur l'année sera présenté dans le prochain rapport 2022.

PARTIE



IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

4.1 Impact environnemental

Plaine Commune s'est engagée dans son second Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour la période 2020-2026. Dès septembre 2020, les élus du Conseil Territorial ont déclaré l'urgence climatique. Ainsi la réduction de son empreinte environnementale est en filigrane de tous ses choix d'organisation. Le PCAET engage le territoire à :

- Réduire de -40% la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport aux consommations de 2005 ;
- Produire 30% de l'énergie finale consommée par des sources d'origine renouvelable, de récupération et locales.

Le secteur des déchets et l'économie circulaire, étant des leviers primordiaux pour y parvenir, le service prévention et valorisation des déchets, est garant lui aussi d'un développement soutenable du territoire et s'engage à respecter les objectifs d'exemplarité et sobriété énergétique du PCAET : notamment diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et s'inscrire dans une stratégie de compensation des impacts.

En complément, la Métropole du Grand Paris étant engagée dans la démarche de Zone à Faible Emission, Plaine Commune contribue au respect des futures restrictions.

La labellisation « *Territoire engagé pour la transition écologique* » (anciennement Cit'ergie), pour laquelle Plaine Commune a obtenu 2 étoiles en fin d'année 2021, a souligné le besoin de consolider une vision globale de l'impact carbone des activités de la collectivité.

Depuis 2010, la Loi portant Engagement National pour l'Environnement a posé le principe de la réalisation d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et employant plus de 250 personnes. La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)*a fait évoluer le texte et impose de réaliser ce bilan tous les 3 ans. Les résultats doivent être publiés sur une plateforme administrée par l'ADEME*.

C'est dans ce contexte que Plaine Commune a réalisé un bilan de ses émissions en 2021 dans le but de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre générées par Plaine Commune à travers son patrimoine et ses compétences, en vue de hiérarchiser les actions à mener par Plaine Commune.

Plaine Commune a été accompagnée par le cabinet Inddigo pour réaliser ce BEGES. Le BEGES a été effectué au cours du premier semestre 2022 et a mobilisé une équipe projet animée par la Délégation générale à la transformation écologique et la résilience.

Pour ce qui concerne la compétence « collecte », c'est la consommation de carburant des véhicules des collecteurs qui a été pris en compte dans le bilan. Le type de véhicules, la date d'acquisition, le type de carburant, la distance parcourue et la consommation de carburant ont permis d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre générés par la collecte des déchets en 2021.

Sur l'année 2021, la typologie de carburant utilisé était la suivante :

- Gazole : SEPUR et VDF ;
- GNV : Véolia, ESM et Derichebourg ;
- Mixte : SUEZ.

La moitié des véhicules utilisés sur le territoire était au GNV.

Les résultats du BEGES

Le bureau d'études Inddigo conclue que l'ensemble des kilométrages affichés sont de 360 000 kms environ pour une consommation de plus de 300 000 nm³ de gaz et près de 160 000 litres de gasoil, ce qui représente 1 350 TeCO₂.

Les consommations énergétiques des bennes à ordures ménagères (BOM*) en milieu urbain et en phase de collecte sont très importantes et peuvent dépasser 70 litres de carburant au 100 km. Inddigo préconise que toutes les solutions qui permettent de diminuer la fréquence de tournée, l'optimisation des collectes doivent être étudiées. Il ne faut pas néanmoins que cela nuise aux efforts de tri des habitants.

L'utilisation de BOM hybrides ou équipées de systèmes de relevage découplés du moteur permet de réduire les consommations de carburant. Les BOM à gaz permettent quant à elle de diminuer la pollution de l'air et sont un peu moins bruyantes que les BOM diesel.

4.2 Impact social

Favoriser l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures qui mènent des activités d'utilité sociale et qui reposent sur des valeurs et des principes communs : coopération, ancrage local, réponses adaptées aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants.

Afin de favoriser, l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, Plaine Commune met en place une action d'insertion locale par la mise en œuvre d'un dispositif d'insertion sociale et professionnelle au profit de ces personnes. Il s'agit de solliciter et d'organiser leurs interventions sur des missions ayant pour support la collecte de cartons sur des axes à forte densité commerciale sur les 3 principaux marchés forains du territoire que sont les marchés du centre de Saint-Denis, La Courneuve et Aubervilliers.

Plaine Commune s'engage à ce que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire. L'objectif poursuivi est de permettre aux personnes concernées de développer leurs compétences et d'acquérir un savoir-faire par le biais de cette prestation.

L'ensemble des marchés de pré-collecte, de collecte et de traitement ont ainsi inclus une clause d'insertion sociale.

Bilan des clauses d'insertion sociale

Plaine Commune s'appuie sur des partenariats avec des prestataires privés. Ainsi les engagements de Plaine Commune s'élargissent aux prestataires et notamment ceux liés à l'insertion. Plusieurs marchés cadrent l'activité de gestion des déchets :

- Le marché de pré-collecte. Il ne prévoit pas de clause d'insertion. Une évolution de cette approche est prévue dans le nouveau marché qui démarrera en 2022 ;
- Le marché de collecte. Il est alloti. Chaque prestataire s'est engagé à un nombre spécifique d'heures d'insertion sur la durée du marché :
 - Lot 1 (Suez) : 20 576 heures d'insertion réalisées sur les 4 975 heures prévues sur la durée du marché.
 - Lot 2 (ESD) : 4 442,3 heures d'insertion réalisées sur les 5 050 heures prévues

sur la durée du marché.

- Lot 3 (Véolia) : 6 423 heures d'insertion réalisées sur les 5 300 heures prévues sur la durée du marché.
 - Lot 4 (Derichebourg) : 5 576 heures d'insertion réalisées sur les 5 164 heures prévues sur la durée du marché.
 - Lot 5 (Suez) : Aucun minima d'heures d'insertion est prévu pour ce lot
 - Lot 6 (SEPUR) : 4 048 heures d'insertion réalisées sur les 1 500 heures prévues sur la durée du marché.
 - Lot 7 (VDF) : Aucun minima d'heures d'insertion est prévu pour ce lot
- Le marché d'enlèvement des déchets non ménagers dangereux et non dangereux ne prévoit pas de clause d'insertion. Une évolution de cette approche est prévue dans le nouveau marché qui démarrera en 2022.
 - Le marché de traitement des déchets non ménagers. Il est alloti et chaque prestataire a une obligation de 1 500 heures d'insertion par an :
 - Lot 1(CDIF) : 1 607 heures d'insertion réalisées.
 - Lot 2 (Suez/PAPREC) : 5 406 heures d'insertion réalisées.

Ces indicateurs sont maintenant intégrés au rapport annuel et permettront de mieux suivre l'avancée de la réalisation de ces engagements.

PARTIE



BILAN ET PERSPECTIVES

BILAN SYNTHETIQUE 2021

PREVENTION

L'année 2021 a été marquée par le lancement de la **démarche d'élaboration du PLPDMA**. La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a été installée et l'engagement de Plaine Commune validé par le Conseil de Territoire.

Une évolution importante a également été apportée pour la promotion et le développement des pratiques de compostage et lombricompostage, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec le SYCTOM. Des **ateliers de formation au compostage et au lombricompostage** ont été mis en place à titre gratuit, dans différents lieux du territoire. L'objectif de ces ateliers est de transmettre aux habitants toutes les connaissances et compétences sur le compostage afin qu'ils puissent faire vivre ce dispositif sur le long terme.

Après un arrêt des **actions de sensibilisations auprès du grand public et en milieu scolaire** en raison de la crise sanitaire, les interventions ont pu reprendre progressivement en 2021. Ainsi, près de 22 000 habitants ont été sensibilisés au tri des déchets dans le cadre d'opérations de porte-à-porte et 180 interventions sous formes d'ateliers ont eu lieu dans les établissements scolaires. Enfin, des vidéos réalisées par les enfants sur le thème « Nos déchets ressources » ont été mises en ligne sur le site Internet de Plaine Commune.

PRE COLLECTE

Après une année 2020 de baisse d'activité en raison des confinements, la livraison des bacs par notre prestataire CONTENUR a repris avec une nette hausse de 16,4 %.

De même l'activité de la régie bacs a repris progressivement en 2021 avec une hausse des livraisons de bacs (477 contre 88 en 2020) et de composteurs (425 contre 264 en 2020).

Concernant les colonnes et points d'apport volontaires, 407 interventions de maintenance ont été réalisées en 2021, soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2020.

PERFORMANCE DE COLLECTE

- En 2021, 211 072 tonnes de **DMA** (hors déchets de la collectivité) ont été collectés, soit une hausse de 2,5 %. Cette augmentation est principalement due aux **OMR*** qui ont progressé de 1 % et qui représentent près des ¾ des DMA.
- Cette augmentation est pondérée par l'augmentation de la population puisque 349 kg d'OMR par habitant ont été collectés en 2021 contre 350 en 2020. Ainsi le ratio par habitant a baissé de 1kg/hab. (-0,3%).
- La collecte des **emballages** a augmenté de manière significative (+25,5%) pour atteindre 7 304 tonnes, soit 16,5kg/habitant. Ce sont ainsi 3kg/habitant de plus qui ont été collectés en 2021 par rapport à 2020.
- Le tonnage du **verre** connaît une légère progression de 1,6 % avec 3 320 tonnes. Pour autant, le tonnage par habitant reste stable à 7 kg/habitant.
- La collecte des **cartons** par les régies de quartier a progressé significativement avec 819 t (+ 51,4 %), sans pour autant revenir aux tonnages collectés en 2019 (877 tonnes).

- Concernant les déchets occasionnels, ils connaissent un recul de 3,2 % pour les **encombrants** avec 11 103 tonnes collectés et une hausse (+5,7 %) pour les déchets des **déchèteries** avec 32 657 tonnes.
- Les déchets collectés sur **l'espace public** connaissent une progression de 5,8 % soit 79,4 kg/habitant contre 76,1 en 2020. Après une importante baisse en 2018 et une stabilisation en 2019, les tonnages de déchets collectés sur l'espace public augmentent en 2020 et 2021, notamment ceux générés par les régies de la propreté.
- **L'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires** donne des résultats positifs avec une augmentation de 52,9% de collecte de déchets alimentaires auprès des gros producteurs soit 1 381 tonnes.

PERFORMANCE DE TRI

- Si les tonnages de collecte des emballages ont nettement augmenté en 2021, les performances de tri se dégradent : 31,2 % de la collecte sélective (hors verre) n'est pas conforme aux consignes de tri contre 29,8 % en 2020.

PERFORMANCE DE VALORISATION

- En 2021, 10,3 % des déchets traités par Plaine Commune ont été recyclés ou compostés (valorisation matière), 72,9 % des déchets ont été incinérés (valorisation énergétique) et 16,8 % des déchets partent en enfouissement.

BUDGET, COUT, FINANCEMENT DU SERVICE

Le coût du service public correspond au coût résiduel à la charge de Plaine Commune et donc au besoin de financement. Il s'élève à 57 820 530 €.

Ce coût correspond à 130,5 €TTC / habitant soit une évolution de + 5,7 % par rapport au coût par habitant de 2020.

Il se décompose ainsi par flux :

- Ordures ménagères résiduelles : 89,3 € TTC/habitant
- Collecte sélective : 4,3 € TTC/habitant
- Collecte du verre : 1,6 € TTC/habitant
- Encombrants : 6,4 € TTC/habitant
- Déchèterie : 10,9 € TTC/habitant

Soit au total 95,2€ TTC/habitant pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles, emballages et verre contre 89,4€ TTC/habitant en 2020.

RELATION USAGER

- 27 985 appels d'habitants ont été adressés au centre d'appels « Allo Agglo ». Plus de la moitié de ces appels concerne la thématique des déchets et notamment les demandes de dotations ou de remplacement de bacs à déchets.
- Le 1^{er} décembre 2021, l'application mobile « BienVu » a été lancée. Une anomalie observée sur l'espace public peut ainsi être signalée par l'habitant via l'application. Le signalement est transmis directement aux agents concernés qui peuvent ainsi intervenir et/ou répondre rapidement et ainsi réduire les délais de traitement des demandes des usagers.

PERSPECTIVES 2022

En 2022, il est prévu :

PREVENTION

- L'adoption du PLPDMA de Plaine Commune avec notamment la fixation d'un objectif de réduction des DMA* sur les 6 prochaines années. Il s'articule autour de 8 enjeux :
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Encourager la gestion de proximité des biodéchets
 - Agir en faveur du réemploi
 - Promouvoir une consommation responsable
 - Mobiliser les acteurs économiques dans une économie circulaire
 - Être une administration éco-exemplaire
 - Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés
 - Actionner des leviers incitatifs.
- Le lancement de la stratégie biodéchets avec une première étape d'étude en 3 phases (diagnostic, définition de scénarii possibles, approfondissement du scénario final) suivie de la validation de la stratégie retenue et du choix des expérimentations à mettre en œuvre sur le territoire en 2023. Le dernier trimestre 2022 sera consacré à la préparation de ces expérimentations.

PRE-COLLECTE/COLLECTE/TRAITEMENT

- Le démarrage des marchés de pré-collecte, collecte et traitement des déchets des déchèteries et de l'espace public respectivement en mars, mai et janvier 2022.
- Le nouveau marché de collecte qui démarrera au 1^{er} mai 2022 a plusieurs objectifs :
 - Garantir la qualité et la réactivité d'un service de proximité, tout en tenant compte au mieux des particularités locales ;
 - Favoriser une meilleure performance de tri et de prévention des déchets
 - Inscrire le service dans les enjeux d'un développement durable du territoire et réduire les impacts sur l'environnement
 - Maîtriser les coûts du service financé par les ménages

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par :

- Une optimisation des jours et horaires de collecte
- L'augmentation de la fréquence de collecte des emballages sur l'ensemble du territoire sauf à Epinay-sur-Seine
- Une collecte du verre en PAV sur l'ensemble du territoire sauf à Epinay-sur-Seine
- Une réorganisation des lots en fonction de l'organisation des directions territoriales et l'intégration des encombrants dans chaque lot
- Le choix d'une motorisation diminuant notre impact environnemental (bruit/type de carburant)
- L'arrêt de la prestation d'entrées et sorties de bacs à Saint-Ouen-sur-Seine
- Une durée de marché allongée sur 7 ans au lieu de 6 pour un amortissement des véhicules

ORGANISATION DU SERVICE

- La structuration des différents secteurs du service et des Directions Territoriales avec l'appui de la chargée de mission qualité et système d'information, en lien avec la création du service Prévention et Valorisation des déchets ;
- La structuration et la sécurisation de la donnée pour le suivi de l'activité.

PARTIE



TABLE DES ILLUSTRATIONS

6 TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes :

- Carte 1 : Le Territoire de Plaine Commune p.6
- Carte 2 : Type d'habitat de Plaine Commune p.7
- Carte 3 : Densité de population de Plaine Commune p.7
- Carte 4 : Localisation des déchèteries sur le territoire p.24
- Carte 5 : Installations de traitement accueillant déchets de Plaine Commune p.28
- Carte 6 : Autres installations de traitement accueillant les déchets de Plaine Commune p.29

Tableaux :

- Tableau 1 : Présentation des villes adhérentes à Plaine Commune p.8
- Tableau 2 : Liste des villes gérées par Direction Territoriale p.11
- Tableau 3 : Répartition des modes de collecte p.18
- Tableau 4 : Nombre de points d'apport volontaires par ville et par flux p.19
- Tableau 5 : Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères par ville p.20
- Tableau 6 : Caractéristiques de la collecte des OM des particuliers p.20
- Tableau 7 : Caractéristiques de la collecte des emballages p.21
- Tableau 8 : Caractéristiques de la collecte du verre p.21
- Tableau 9 : Caractéristiques de la collecte du carton p.21
- Tableau 10 : Caractéristiques de la collecte des encombrants p.21
- Tableau 11 : Nombre de stands et foyers sensibilisés p.38
- Tableau 12 : Synthèse des tonnages collectés par flux de déchets p.43
- Tableau 13 : tonnage des différents types de déchets en déchèterie p.45
- Tableau 14 : Synthèse des tonnages collectés sur l'espace public p.47
- Tableau 15 : Evolution des dépenses de fonctionnement p.56
- Tableau 16 : Nombre de demandes habitants p.57

Graphiques :

- Graphique 1 : Répartition des entreprises par secteur p.8
- Graphique 2 : Organigramme Plaine Commune, 2021 p.10
- Graphique 3 : Part des participants table-ronde des acteurs de la prévention à la SERD p.35
- Graphique 4 : Nombre de composteurs distribués p.36
- Graphique 5 : Nombre de lombricomposteurs distribués p.36
- Graphique 6 : Nombre de classes sensibilisées par commune p.37
- Graphique 7 : Nombre de sensibilisations par niveau p.37
- Graphique 8 : Nombre de bacs livrés par ville p.39
- Graphique 9 : Motifs de livraison des bacs p.39
- Graphique 10 : Nombre d'interventions réalisées par ville p.40
- Graphique 11 : Nombre de colonnes par ville p.40
- Graphique 12 : Indice des quantités de DMA produits base 100 en 2010 p.41
- Graphique 13 : Indice des quantités de DMA produits à périmètre constant p.42
- Graphique 14 : Comparaison des ratios en kg/habitant/an de production de déchets p.44
- Graphique 15 : part des déchets des déchèteries par typologie de déchets p.45
- Graphique 16 : Evolution des tonnages annuels p.46
- Graphique 17 : Caractérisations de la collecte sélective de Plaine Commune p.48
- Graphique 18 : Caractérisations de la collecte sélective ailleurs p.49
- Graphique 19 : Répartition des déchets par type de traitement à Plaine Commune p.49

- Graphique 20 : Répartition des déchets par type de traitement ailleurs p.50
- Graphique 21 : Répartition des déchets des déchèteries par type de traitement p.51
- Graphique 22 : Devenir des déchets de Plaine Commune..... p.51
- Graphique 22 : Postes de charges p.52
- Graphique 23 : Postes des produits p.54
- Graphique 24 : Répartition des tonnages et des coûts p.55
- Graphique 25 : Répartition des demandes par thématique p.58
- Graphique 26 : Nombre de demandes par ville p.58

PARTIE

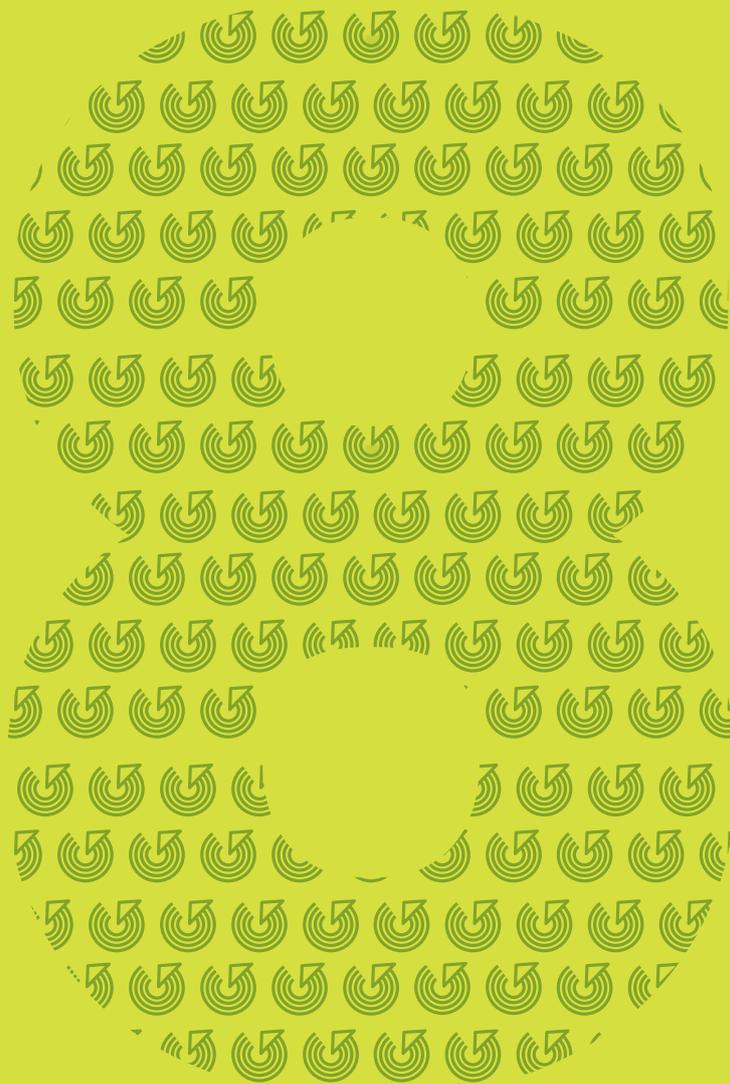


LISTE DES ABRÉVIATIONS

7 LISTE DES ABREVIATIONS

- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AGECE : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
- BOM : Bennes Ordures Ménagères
- CTM : Centre Technique Municipal
- D3E ou DEEE : Déchets d'Equipements Electrique Electroniques
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- EPT : Etablissement Public Territorial
- GNV : Gaz Naturel pour Véhicules
- ISDI : installation de stockage des déchets inertes
- ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux
- LTECV : Transition Énergétique Pour la Croissance
- OM : Ordures Ménagères
- ORDIF : Observatoire Régional des Déchets en Ile-de-France
- PAP : Porte-à-porte
- PAV : Point d'Apport Volontaire
- PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- RS : Redevance Spéciale
- SYCTOM : Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région Ile de France
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- UIOM : Unité d'incinération des ordures ménagères

PARTIE



GLOSSAIRE

8 GLOSSAIRE

- Biodéchets

Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

- Collecte

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

- Collecte au porte-à-porte (PAP)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables et le point d'enlèvement situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

- Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des utilisateurs un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

- Collecte sélective

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

- Déchet

L'article 1er de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifié stipule :

« est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon... ».

- Déchets inertes

« Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine »

- Déchets Ménagers et Assimilés* (DMA)

Ils sont constitués par les déchets pris en compte par les collectes traditionnelles et les collectes sélectives réalisées dans le cadre du service public d'élimination des déchets.

Ils comprennent :

- Les ordures ménagères au sens strict et les encombrants ménagers,
- Les déchets non ménagers qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être collectés et éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des industriels, des commerçants, des artisans et des activités tertiaires regroupés sous le nom de déchets industriels banals ou DIB),

- Les déchets des collectivités (déchets verts, déchets de voirie et de marchés, boues des stations d'épuration et boues de l'assainissement individuel).

- Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

- Déchèterie

Espace aménagé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts, en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

Les collectivités locales peuvent également accepter les déchets des artisans et commerçants. Il existe deux types de déchèteries selon leur taille : celles soumises à autorisation et celles soumises à déclaration.

- Dépôt Sauvage

Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de toutes sortes de déchets et constituent des sources de pollutions et de nuisances.

- Matrice des coûts

- Coût complet = totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- Coût technique = coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...).
- Coût partagé = coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- Coût aidé HT = coût partagé moins les aides reçues.
- Montant de la TVA acquittée = charge nette de TVA supportée par la collectivité.
- Coût aidé TTC = somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.
- Coût aidé HT ou TTC ou coût du service public selon le régime fiscal du service = au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
- Montant des contributions = ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPT, facturations en déchèterie).

- Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

- Ordures Ménagères Résiduelles

Déchets restant après la collecte sélective. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

- Recyclage

Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il existe le recyclage matière (ou valorisation matière) et le recyclage organique (également appelé compostage).

- Refus de tri

Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

- Régie

Est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services.

- Redevance Spéciale

L'article 233-78 du code général des collectivités territoriales impose l'institution de la redevance spéciale dans le cas d'une collecte de déchets non ménagers, qui de par leurs caractéristiques et leurs quantités n'impliquent de dispositions particulières. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets.

Elle est en principe instituée par la commune ou un groupement de communes et doit couvrir l'ensemble des coûts de collecte et de traitement.

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

C'est un impôt local facultatif, (articles 1520 à 1526 du code général des impôts) institué par la collectivité, commune ou groupement de commune qui assure la compétence collecte (loi du 12 juillet 1999) et recouvré par le trésor Public, qui lui en restitue le produit.

Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti, les bâtiments de l'État et des collectivités sont donc exonérés.

Elle est facile à voter et à percevoir, la taxe garantit une recette à la collectivité. La taxe étant un impôt, elle reste du même si le contribuable n'utilise pas le service.

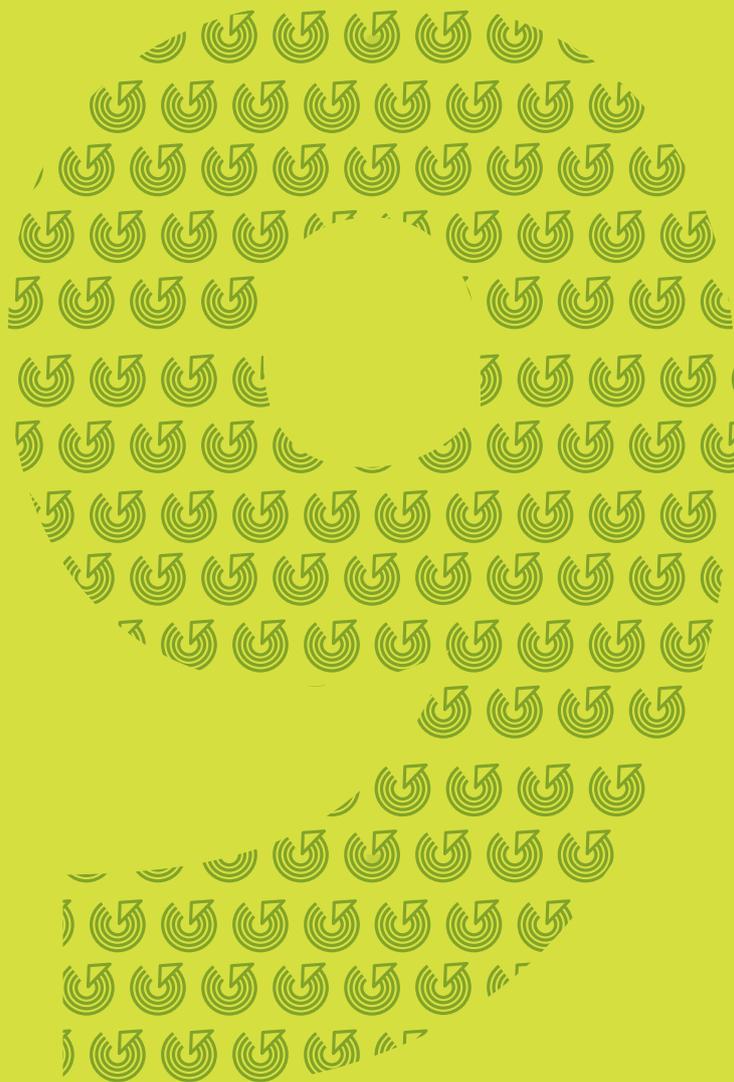
- Tout venant

Déchets des déchèteries présents dans la benne par défaut (hors tri).

- Tri sélectif

Opération visant à séparer des déchets mélangés en différentes catégories (cartons, plastiques, palettes en bois...) en vue d'en faciliter l'élimination dans des processus spécifiques à chaque catégorie. Le non-mélange évite le tri.

PARTIE



ANNEXES

Annexe 1 : évolution des tonnages collectés et ratios depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Ordures ménagères résiduelles	128 969	142 654	144 995	144 778	148 695	148 013	151 999	153 484	152 919	154 487	1,0%
Emballages, journaux-magazines	4 562	5 493	5 931	6 233	5 482	5 368	5 531	5 987	5 821	7 304	25,5%
Cartons des professionnels	-	-	-	-	490	727	855	877	541	819	51,4%
Verre	2 227	2 703	2 694	2 726	2 690	2 852	3 033	3 171	3 269	3 320	1,5%
Déchets alimentaires	-	-	-	-	-	-	645	1 144	903	1 381	53,0%
Sous total Ordures Ménagères et Assimilées	135 758	150 850	153 620	153 737	156 867	156 234	160 564	164 663	163 453	167 311	2,4%
Déchets en déchèterie	23 164	32 285	46 243	37 074	42 618	44 548	36 149	36 799	30 897	32 657	5,7%
Encombrants au porte-à-porte	6 145	7 057	7 661	8 165	10 745	10 351	10 377	10 326	11 473	11 103	-3,2%
Total Déchets Ménagers et Assimilés (hors déchets communaux)	165 066	190 192	207 524	198 976	210 720	211 860	207 945	211 788	205 823	211 071	2,5%

kg/habitant/an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Ordures ménagères résiduelles	358,57	350,26	353,28	349,60	352,72	344,76	347,56	352,59	349,6	348,60	-0,3%
Emballages, journaux-magazines	12,68	13,49	14,45	15,05	13,00	12,50	12,65	13,75	13,31	16,5	23,9%
Verre	6,19	6,64	6,56	6,58	6,38	6,64	6,94	7,28	7,47	7,49	0,2%
Cartons (professionnels)	-	-	-	-	-	-	-	-	1,24	1,85	49,4%
Déchets alimentaires	-	-	-	-	-	-	-	-	2,06	3,12	51,0%
Sous total Ordures Ménagères et Assimilées	377,44	370,38	374,30	371,24	372,11	365,61	369,10	378,27	373,68	377,5	1,0%
Déchets en déchèterie	64,40	79,27	112,67	89,52	101,10	103,77	82,66	84,53	70,64	73,7	4,3%
Encombrants au porte-à-porte	17,08	17,33	18,67	19,72	25,49	24,11	23,73	23,72	26,23	25,1	-4,4%
Total DMA hors déchets communaux	458,93	466,98	505,64	480,48	498,69	493,48	475,48	484,27	470,55	476,3	1,2%

Annexe 2 : performance de tri détaillé

	Performance Plaine Commune 2021	Performance ensemble territoire Syctom 2021	Performance Seine-Saint-Denis 2021	Tonnage Plaine Commune 2021	Ratio Plaine Commune (kg/habitant/an) 2021
Papiers	21,54%	26,41%	20,31%	1 493	3,37
Emballages en cartons	28,29%	32,19%	31,24%	1 961	4,42
Emballages en plastiques rigides	10,94%	8,66%	9,94%	758	1,71
Emballages en plastiques souples	2,61%	2,58%	2,79%	181	0,41
Emballages en acier	1,98%	1,66%	1,78%	137	0,31
Emballages en aluminium	0,86%	0,97%	0,75%	60	0,13
Emballages liquides alimentaires	1,56%	1,03%	1,29%	108	0,24
Emballages imbriqués	1,03%	0,57%	0,68%	71	0,16
TOTAL de la collecte sélective conforme aux consignes de tri	68,81%	74,07%	68,78%	4 769	10,76
Verre	1,94%	1,44%	1,53%	134	0,30
DEEE	0,77%	0,75%	0,52%	53	0,12
Papiers cartons détrempés	3,76%	1,99%	3,40%	261	0,59
Fines < 65 mm	5,68%	4,87%	5,35%	394	0,89
Autres assimilables OM	19,06%	16,89%	20,42%	1 321	2,98
TOTAL de la collecte non conforme aux consignes de tri = REFUS DE TRI* dont fines	31,21%	25,94%	31,22%	2 163	4,88

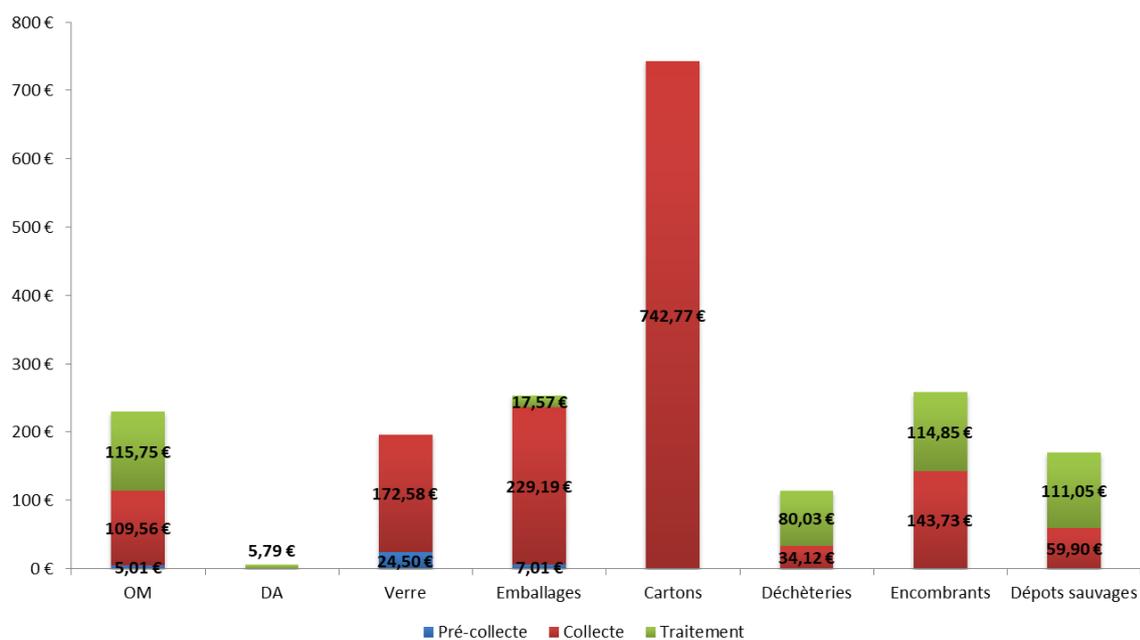
Annexe 3 : matrice des coûts 2021

Année Montants en euro HT Population adhérente :	Flux de déchets													Total	
			Ordures ménagères résiduelles		Déchets alimentaires	Verre		Recyclables secs des OM hors verre			Déchets des déchèteries	Encombrants	Autres services Gestion des déchets de l'espace public		
			Ventilation par mode de collecte			PAV	PAP	Ventilation par mode de collecte							
			Porte à porte	Apport volontaire				Porte à porte	Apport volontaire	cartons					
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	1 715 943 €	122 308 €		27 927 €	11 518 €				364 482 €	131 089 €	132 184 €	2 594 360 €	
		Communication	151 919 €	10 828 €		2 472 €	1 020 €				32 269 €	11 606 €	11 703 €	229 689 €	
		TOTAL Fonctionnelles	1 867 863 €	133 137 €		30 399 €	12 538 €	76 781 €	12 991 €	7 007 €	396 752 €	142 695 €	143 886 €	2 824 049 €	
	Techniques	Prévention	225 500 €	16 073 €		3 670 €	1 514 €				47 898 €	17 227 €	17 371 €	340 937 €	
		Pré-collecte	430 124 €	343 590 €		78 452 €	2 887 €				33 527 €			906 260 €	
		Collecte	16 486 842 €	438 664 €		143 682 €	429 278 €				608 327 €	1 114 322 €	1 595 805 €	2 107 820 €	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	16 916 966 €	782 253 €		222 133 €	432 165 €	1 584 738 €	140 508 €	608 327 €	1 114 322 €	1 595 805 €	2 107 820 €	25 505 037 €	
		Transfert/transport				23 432 €					489 740 €		664 662 €	1 177 835 €	
		Traitement des déchets non dangereux									- €	2 415 793 €	1 275 205 €	3 896 028 €	7 587 026 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux										197 573 €		11 763 €	209 336 €
	TOTAL Techniques	17 142 466 €	798 326 €		249 236 €	433 679 €	1 594 007 €	142 077 €	609 173 €	4 265 326 €	2 888 237 €	6 697 643 €	34 820 170 €		
	TOTAL CHARGES	19 010 328 €	931 463 €		279 635 €	446 217 €	1 670 788 €	155 068 €	616 180 €	4 662 078 €	3 030 932 €	6 841 530 €	37 644 219 €		
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Tous soutiens des sociétés agréées - Energie			16 692 255 €	1 189 782 €	7 992 €			109 785 €	18 575 €				18 018 390 €		
PRODUITS	Industriels	Matériaux	178 €	- €		- €	1 €	7 €	- €	10 940 €	84 835 €	- €	5 184 €	101 146 €	
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	178 €	- €		- €	1 €	7 €	- €	10 940 €	84 835 €	- €	5 184 €	101 146 €	
		Autres produits											51 437 €	51 437 €	
	TOTAL Industriels	178 €	- €		- €	1 €	7 €	- €	10 940 €	84 835 €	- €	56 621 €	152 583 €		
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	- €	- €		48 812 €	20 132 €		123 288 €	20 860 €	- €	96 549 €	299 042 €	608 683 €	
	Aides	Subventions de fonctionnement	79 833 €	5 690 €		- €	- €		3 282 €	555 €	- €	- €	6 099 €	95 460 €	
		TOTAL Aides	79 833 €	5 690 €		- €	- €	3 282 €	555 €	- €	- €	6 099 €	- €	95 460 €	
TOTAL PRODUITS	80 012 €	5 690 €		48 812 €	20 133 €	126 577 €	21 415 €	10 940 €	181 384 €	305 141 €	56 621 €	856 726 €			
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		1 746 171 €	84 364 €		19 493 €	24 119 €		93 150 €	9 836 €	48 890 €	349 527 €	96 514 €	542 583 €	3 014 647 €
	Contribution des usagers	TEOM	39 082 053 €	2 785 671 €		636 051 €	262 334 €		1 606 524 €	271 819 €	146 614 €	8 301 394 €	2 985 674 €	3 010 593 €	59 088 727 €
		Redevance spéciale & facturations usagers		2 271 312 €	161 893 €							285 667 €			2 718 873 €
	TOTAL Contributions	41 353 365 €	2 947 565 €		636 051 €	262 334 €	1 606 524 €	271 819 €	146 614 €	8 587 062 €	2 985 674 €	3 010 593 €	61 807 600 €		

Annexe 4 : coût du service public détaillé par flux

	OMR	DA	Verre	Emballages	Cartons	Déchèteries	OE	Dépôts sauvages	Total
Coût complet	37 823 828 €	7 992 €	725 852 €	1 954 217 €	616 180 €	4 662 078 €	3 030 932 €	6 841 530 €	55 662 609 €
Coût technique	37 823 650 €	7 992 €	725 850 €	1 954 210 €	605 240 €	4 577 243 €	3 030 932 €	6 784 909 €	55 510 026 €
Coût partagé	37 823 650 €	7 992 €	656 906 €	1 810 062 €	605 240 €	4 480 693 €	2 731 890 €	6 784 909 €	54 901 342 €
Coût aidé HT	37 738 126 €	7 992 €	656 906 €	1 806 225 €	605 240 €	4 480 693 €	2 725 791 €	6 784 909 €	54 805 883 €
TVA acquittée	1 830 536 €	- €	43 612 €	102 986 €	48 890 €	349 527 €	96 514 €	542 583 €	3 014 647 €
Coût aidé TTC	39 568 662 €	7 992 €	700 518 €	1 909 211 €	654 130 €	4 830 220 €	2 822 305 €	7 327 491 €	57 820 530 €
Montant des contributions	44 300 930 €	- €	898 385 €	1 878 343 €	146 614 €	8 587 062 €	2 985 674 €	3 010 593 €	61 807 600 €

Coût par étape technique et par flux



Répartition des coûts par étape technique et par flux en €/HT/t



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

**ANNÉE
2021**